epsens

RAPPORT ANNUEL 2024

EPSENS HAUTS-DE-FRANCE NORMANDIE SOLIDAIRE

SOMMAIRE

Synthèse du fonds au 31/12/2024 3
Vie juridique du fonds 3

GESTION FINANCIERE 4
Évolution de la valeur liquidative 5
Performances du fonds 5
Analyse du risque 5
Principaux mouvements du fonds 6
Conjoncture économique 7
Le mot du gérant 11
Autres informations 13
Pourcentage OPC interne 15

ETATS FINANCIERS 16

DIC PRIIPS 71

REPORTING DECEMBRE 78

ANNEXE SFDR 83

Synthèse du fonds au 31/12/2024

DATE D'AGREMENT AMF : 09/05/1980

DUREE RECOMMANDEE DE PLACEMENT :
> 5 ans

FORME JURIDIQUE : FCPE

FONDS MULTI-PARTS : NON

CLASSIFICATION : Fonds mixte

N°AMF : FCE19740090

DEVISE : Euro

COMMISSAIRE AUX COMPTES :
ARCADE FINANCE

INDICATEUR DE RISQUE (SRI) : 3

CHIFFRES CLES

- **Actif net du portefeuille :** 3,55 M€
- **Valeur liquidative de la part :** 39,227 €
  + haut sur 12 mois : 40,299 €
  + bas sur 12 mois : 37,557 €

FREQUENCE DE VALORISATION : Quotidienne en cours de clôture

VALORISATEUR : CACEIS

SOCIETE DE GESTION :

SIENNA GESTION
21 boulevard Haussmann
75008 Paris
www.sienna-gestion.com

Vie juridique du fonds

Le 01/01/2025 :
- Précision des limites méthodologiques de l'approche extra-financière.

Le 31/10/2024 :
- Actualisation du capital social de Sienna Gestion.
- Mise en place d'un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates »).

GESTION FINANCIERE

Évolution de la valeur liquidative

Evolution de la VL (Base 100)

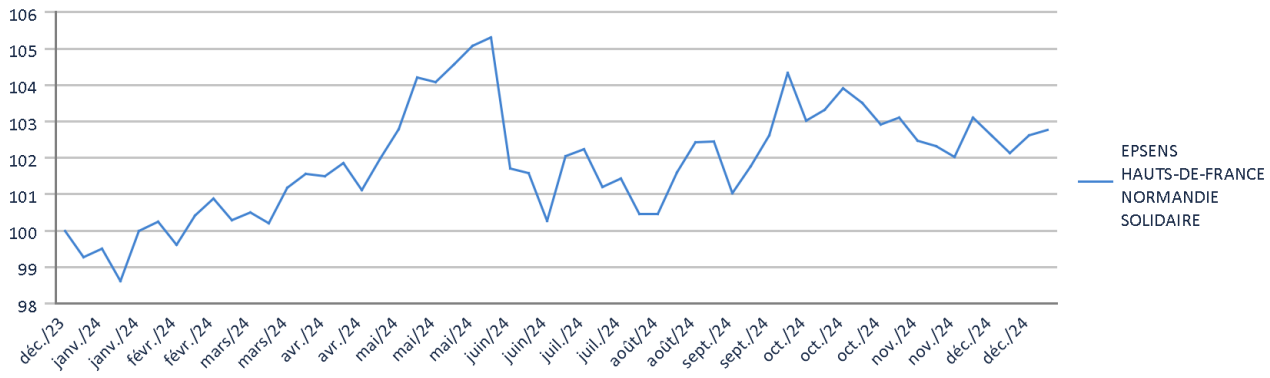

Performances du fonds

PERFORMANCES CUMULEES (en %)	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
EPSENS HAUTS-DE-FRANCE NORMANDIE SOLIDAIRE	2,76	3,16	2,90	16,02

PERFORMANCES ANNUALISEES (en %)	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
EPSENS HAUTS-DE-FRANCE NORMANDIE SOLIDAIRE	2,76	1,04	0,57	1,50

PERFORMANCES ANNUELLES (en %)	2024	2023	2022	2021	2020	2019
EPSENS HAUTS-DE-FRANCE NORMANDIE SOLIDAIRE	2,76	5,30	-4,66	5,47	-5,43	11,00

Depuis le 01/01/2014, l'indicateur de référence est calculé dividendes nets réinvestis.
Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Analyse du risque

RATIO DE RISQUE	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité annualisée Portefeuille (en %)	5,55	6,98	9,00
Ratio de Sharpe	-0,19	-0,19	-0,07

Principaux mouvements du fonds

Achats

SIENNA MONETAIRE R-C	FR0007081278	OPCVM	770 645
SIENNA MONETAIRE - FS C	FR001400QDO0	OPCVM	739 946
SIENNA OBLIG VERTES FS-C	FR001400QKU2	OPCVM	484 600
SIENNA COURT TERME FS-C	FR001400EC14	OPCVM	474 094
ISH MSCI EMU ESG-GBP ETF(GER)	IE00BFNM3B99	OPCVM	248 941
SIENNA IMPACT SOLIDAIRE	FR001400N9G6	OPCVM	229 954
SIENNA OBL VERTES - RM-C	FR0012847325	OPCVM	61 722
SIENNA OBLIG 1-3 ISR - A	FR0010738138	OPCVM	59 996
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	FR0000121014	Action	58 575
SOPRA STERIA GROUP	FR0000050809	Action	28 388

Ventes

SIENNA MONETAIRE R-C	FR0007081278	OPCVM	1 100 237
SIENNA OBL VERTES - RM-C	FR0012847325	OPCVM	486 624
SIENNA OBLIG 1-3 ISR - A	FR0010738138	OPCVM	474 094
SIENNA MONETAIRE - FS C	FR001400QDO0	OPCVM	199 718
FRANCE ACTIVE	FR0010099978	Action	120 328
HABITAT ET HUMANISME	FR0004150118	Action	117 000
ISH MSCI EMU ESG-GBP ETF(GER)	IE00BFNM3B99	OPCVM	52 939
HOLCIM LTD	CH0012214059	Action	40 825
EXACOMPTA CLAIREFONTAINE	FR0000064164	Action	28 704
NEXANS SA	FR0000044448	Action	28 562

Conjoncture économique

Comme en 2023, la volatilité sur les marchés financiers en 2024 a été marquée par la lenteur du processus désinflationniste mondial et les recalages des anticipations de baisses de taux. Ce n'est qu'au deuxième trimestre de l'année que le retour à une trajectoire d'inflation plus nettement orientée vers la cible de 2% et la poursuite de la normalisation du marché du travail auront permis aux banques centrales d'entamer leur cycle de baisses des taux directeurs. Cependant, en deuxième partie d'année, et à la suite notamment de l'élection de D. Trump, ces derniers ont retrouvé de la vigueur compte tenu du programme avancé par le futur président, tout comme les incertitudes relatives au déficit budgétaire et aux retombées sur l'économie mondiale de tensions protectionnistes accrues. Du côté des marchés actions, la prépondérance d'un contexte macroéconomique porteur, couplée à l'assouplissement des conditions financières et à la poursuite de la vague IA, aura permis aux indices d'enregistrer une nouvelle année de performances solides, surtout aux Etats-Unis.

Sur les Etats-Unis, le début de l'année ne présageait pas une telle issue : l'inflation a repris des couleurs au cours du premier trimestre, jusqu'à atteindre +3,5% en mars, toujours soutenue par les composantes des services et du logement. Elle s'est ainsi accompagnée d'une hausse marquée des taux souverains à 10 ans, vers 4,70% fin avril (soit un point haut depuis presque vingt ans). Toutefois, la poursuite de la normalisation du marché du travail a permis de ralentir la croissance des salaires (+5,6% au début de l'année en glissement annuel, contre +4,8% en décembre), et donc les tensions inflationnistes. Avec une dynamique des prix engagée sur de bons rails et une politique monétaire plus restrictive à mesure que l'inflation rechutait, la Fed a pu procéder en septembre à une première baisse de taux de -50 pb au cours d'un comité pendant lequel la banque centrale a également renforcé l'importance de son objectif de plein emploi dans ses prises de décision. Ce mouvement a notamment permis d'enrayer la baisse des taux souverains et des indices actions qui s'était amorcée durant l'été, après un très net regain des craintes de récession. Cet optimisme a été encore renforcé en fin d'année avec l'arrivée de D. Trump, notamment vis-à-vis des perspectives de croissance, bien qu'il ait fallu intégrer en parallèle des craintes relatives à la trajectoire du déficit américain, les taux souverains à 10 ans ont ainsi engagé une nouvelle dynamique haussière au T4 pour finalement clôturer l'année à +70 pb à 4,58%.

Evolution des taux souverains à 10ans en 2024 des principaux pays :

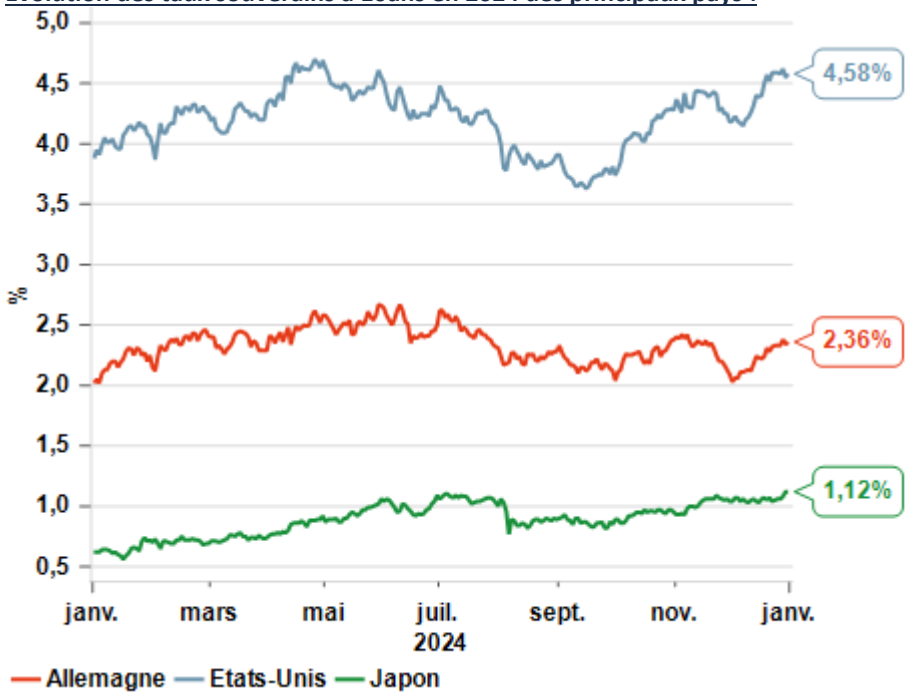

Du coté des actions américaines c'est à nouveaux les « Sept Magnifiques » (Alphabet, Amazon, Apple, Meta, Microsoft, Nvidia, Tesla) et la déferlante continue de l'intelligence artificielle qui ont poussé les indices à la hausse. Ainsi, la robustesse de la croissance, portée par de solides gains de productivité, une consommation soutenue de la part des ménages et l'assouplissement des conditions financières en fin d'année, a aussi été un pilier de la surperformance des indices américains. Sans oublier évidemment les anticipations concernant la politique de D. Trump, entre dérégulation et baisse de la fiscalité pour les entreprises, permettant au S&P 500 d'atteindre de nouveaux records et d'afficher une performance annuelle de +23%.

En zone euro, le chemin vers la désinflation n'a pas non plus été un long fleuve tranquille. La BCE a ainsi été contrainte d'attendre le mois de juin pour procéder à sa première baisse de taux directeurs. Dans le sillage de son voisin américain, la composante de l'inflation dans les services a en effet fait de la résistance. La baisse des prix de l'énergie et le ralentissement des coûts salariaux ont toutefois permis à l'inflation de se rapprocher progressivement de la cible de 2% au cours de l'année. Le taux souverain allemand à 10 ans a ainsi évolué entre 2,50% et 2.36% en fin de 2e semestre. Ce recalibrage a également été constaté dans le sillage d'une croissance économique bien plus faible que les investisseurs ne l'anticipaient : bien que les ménages aient enregistré des gains de pouvoir d'achat, cela n'a pas entraîné de hausse significative de la consommation, ni donc de rebond de la croissance, laquelle est pénalisée par un manque persistant de confiance lié au contexte politique et géopolitique. Par ailleurs, la dynamique économique a mis en lumière des disparités géographiques, avec un tandem franco-allemand pesant sur l'activité globale de la zone, la première économie européenne ayant notamment été affectée par une perte structurelle de compétitivité et des difficultés persistantes dans l'industrie, notamment dans le secteur automobile. Plus spécifiquement, en France, la situation politique a encore assombri le tableau économique avec, le 6 juin, l'annonce par Emmanuel Macron de la dissolution de l'Assemblée nationale et la tenue d'élections législatives anticipées, lesquelles n'ont toutefois pas permis de faire émerger une majorité solide. Le gouvernement nouvellement formé a ainsi dû faire face à la lourde tâche de faire adopter un projet de loi de finances pour 2025 dans un contexte marqué par une nette dégradation des finances publiques et une Assemblée nationale fragmentée. L'adoption d'une motion de censure le 4 décembre, la démission du gouvernement Barnier et la nomination de F. Bayrou témoignent ainsi de la difficulté de cette tâche qui reste à accomplir début 2025. Les craintes concernant le déficit public demeurent donc prégnantes et ont provoqué, au cours de l'année, des dégradations successives de la note souveraine de la France : Aa2 pour Moody's contre Aa3 précédemment, et AA- pour Fitch, avec une perspective négative. Cette prime de risque politique s'est également accompagnée d'une hausse du *spread* souverain à 10 ans entre la France et l'Allemagne, de 48 pb en juin (avant la dissolution), à 84 pb au 31 décembre, après un pic à 88 pb le 2 décembre.

A noter également que les indices européens ont été freinés par la poursuite des difficultés économiques en Chine. En effet, si l'empire du Milieu connaissait une croissance de +4,6% au T3 sur un an, ce chiffre est inférieur à l'objectif affiché par le gouvernement de +5%, en lien avec des problématiques structurelles sous-jacentes encore prégnantes. L'inflation reste particulièrement faible, le taux de chômage des jeunes important (autour de 15%), et l'atonie de la consommation se cristallise. En cause, les difficultés persistantes du secteur immobilier, comme le soulignent les reculs successifs de l'investissement dans le secteur. Notons toutefois que les autorités gouvernementales continuent de se montrer déterminées à soutenir la confiance et l'activité, bien qu'elles peinent à convaincre les investisseurs dans la durée, et ce même après l'annonce de diverses mesures d'envergure au mois de septembre. Les indices actions chinois terminent néanmoins l'année sur des performances relativement positives, à +17,7% pour le Hang Seng et +14,7% pour le CSI 300.

Au Japon, le retour de l'inflation, désormais bien installée au-dessus du seuil de 2%, a permis à la BOJ de procéder à deux hausses de ses taux directeurs, ce qui marque une rupture avec la politique accommodante menée depuis quinze ans. Ce changement de cap de politique monétaire ne s'est toutefois pas accompagné d'un renforcement durable du yen, qui a continué de souffrir d'un différentiel de taux d'intérêt trop important avec les autres économies, et notamment avec le dollar. Cette faiblesse de la monnaie nipponne a toutefois permis aux actions japonaises de gagner du terrain, le Topix ayant terminé l'année à +17,7%.

Les Marchés Actions

Dans la continuité de 2023, 2024 marque une nouvelle progression des actions au niveau mondial. Pour autant, les performances des indices révèlent certains contrastes, avec une Europe plus en retrait. Le marché américain ressort comme le grand gagnant de l'exercice écoulé, à l'image des « 7 Magnifiques » (Apple, Microsoft, Google, Amazon, Meta, Nvidia et Tesla) : le S&P500 progresse de 23,31% et le Nasdaq Composite de 28,64%.
L'inflexion des politiques monétaires des principales banques centrales aura sans doute été le thème qui a le plus animé les marchés en 2024. Face au reflux progressif de l'inflation, les banques centrales ont en effet retrouvé des marges de manœuvre pour soutenir l'investissement et la croissance. La Banque Centrale Européenne a ainsi procédé à quatre baisses de taux de 0,25% chacune pour ramener son taux de dépôt à 3%. Aux Etats-Unis, la FED a également procédé à 3 baisses de taux au dernier quadrimestre. Il faut cependant noter que celle-ci, à la différence de la BCE a tenu un discours beaucoup plus prudent sur des baisses de taux additionnelles en 2025, propulsant le taux à dix ans quasiment à son plus haut niveau annuel, à 4,57% fin décembre.
Parmi les autres nombreux thèmes qui auront rythmé l'année passée, les Etats-Unis auront systématiquement été au centre du jeu. Economiquement d'abord, avec une croissance qui a sans arrêt surpris positivement. Boursièrement ensuite, avec une hausse des indices portée notamment par les perspectives de l'intelligence artificielle et tous les usages présents et futurs qu'elle offre. Politiquement également, avec la réélection de Donald Trump à la présidence dont le programme est protectionniste. D'un point de vue commercial enfin, alors que les tensions avec la Chine se sont accentuées.
Concernant la Chine, autre moteur de la croissance mondiale, sa trajectoire a déçu. Si la reprise économique attendue après la fin des restrictions sanitaires a généré des attentes élevées, la réalité s'est révélée plus nuancée. Les ambitions du gouvernement se sont en effet heurtées à une faible consommation intérieure, signe d'une confiance fragile, et à l'endettement du secteur immobilier créant des incertitudes sur la stabilité du secteur financier. Malgré tout, grâce à une baisse des taux en fin d'année et à des signaux budgétaires volontaristes pour 2025, le Hang Seng progresse de 17,67% en 2024.
Sur l'ensemble de l'année 2024, le MSCI EMU Net Return affiche quant à lui une hausse de 9,49%.

Le Marché Taux

La fin de l'année 2023 a été marquée par une nette baisse des taux longs. En raison de chiffres d'inflation en décélération, les anticipations de baisses de taux directeurs se sont accentuées avec des premières baisses prévues dès avril 2024 par le consensus des deux côtés de l'Atlantique. Le taux 10 ans allemand finissait donc l'année sur un point bas, à 2,02%. Néanmoins, si l'inflation s'atténuait, le combat des banques centrales n'était pas terminé. Le premier trimestre 2024 a donc été marqué par un recalage des anticipations de baisse des taux directeurs. Les anticipations de première baisse de taux ont été reléguées d'avril à juin, dans un contexte d'économie résiliente aux Etats-Unis, moins en Europe et d'une inflation restant bien au-delà de la cible des 2% dans les deux zones.

Dans un contexte de remontée des taux réels, nous anticipions une correction des actifs risqués. Malgré cela, le marché du crédit est resté solide. Le niveau attractif des taux en absolu explique certainement un tel attrait. Les spreads de crédit se sont inscrits en baisse passant, sur une maturité de 5 ans, de 80 bps à 70 bps. Il est en de même pour le spread italien qui passe de 170 bps contre Allemagne à moins de 140 bps.
L'inflation est restée une source d'inquiétude pour les banques centrales, en particulier aux Etats-Unis. Si la tendance baissière n'était pas remise en cause, elle était désormais très modérée en raison de la pression des salaires par exemple. Dans ce contexte, la FED a décalé sa première baisse des taux à septembre au plus tôt. La BCE a quant à elle agit dès le mois de juin par un premier mouvement de baisse d'un quart de point. Les banques centrales sont restées « data dependant ». Les taux longs ont subi le recalage des anticipations de baisses des taux directeurs, dans un contexte de croissance qui restait encore résiliente, et se sont orientés à la hausse atteignant 2.65% pour le 10 ans allemand début juin. Mais la décision d'Emmanuel Macron de dissoudre l'assemblée Nationale début juin a entraîné un « flight to quality » : baisse du taux allemand à 2.35%, hausse du spread France/Allemagne de 0,50 pbs à 0,80 bps, hausse du spread Italie/Allemagne de 130 pbs à 150 pbs. Les obligations financières françaises ont également été négativement impactées.

L'été 2024 a été marqué par de nombreuses incertitudes (économie chinoise en berne, résultats S1 mitigés) couplées à une baisse de l'inflation. Sur ce plan, l'inflation américaine est passée sous les 3% en juillet ce qui a permis au président de la Fed d'annoncer à son tour le début d'un cycle de baisse des taux directeurs lors du Symposium de Jackson Hole. Une première baisse de 50 bps s'est matérialisée le 18 septembre. L'ampleur de cette baisse a surpris le marché et entraîné un rallye du 2 ans et une pentification de la courbe des taux en Europe également. La BCE a quant à elle baissé son taux directeur de 25 bps en septembre tout en indiquant rester « Data dependant » pour ses prochaines réunions. Dans ce contexte les taux longs ont baissé durant le troisième trimestre, passant de 2,60% à 2.12% pour le 10 ans allemand. Le marché anticipait alors une accélération du rythme de baisse des taux directeurs.

Le marché du crédit a légèrement souffert dans un contexte de craintes d'un ralentissement économique plus prononcé. Plusieurs profit warnings de constructeurs automobiles ont pénalisé le secteur, les hausses de prix ne couvrant plus la forte baisse de la demande. Néanmoins la demande est restée forte pour les obligations privées, les investisseurs cherchant à bloquer pour les années à venir des rendements attractifs.

De fin septembre à début novembre (élections présidentielles américaines) les taux longs européens se sont inscrits en hausse bien que l'économie soit atone. Ils ont suivi la hausse des taux américains, poussés par un marché du travail resté solide et une économie loin de la récession. Le taux 10 ans allemand est ainsi passé de 2,11% à 2,48%. Malgré une baisse de 25bps des taux directeurs de la BCE, le marché s'est inquiété d'une inflation sous 2%, et d'un risque que sa politique d'assouplissement monétaire soit peut-être trop tardive. Après l'élection de Donald Trump, les taux européens ont nettement baissé. Le marché a craint une future baisse de l'inflation plus importante avec une BCE trop attentiste mais également des effets négatifs sur la croissance de la politique de guerre commerciale du nouveau président américain. Le taux à 10 ans allemand est alors revenu vers 2,03%. Enfin, en décembre, les discours plus attentistes des banques centrales (craintes d'une inflation plus résiliente qu'anticipée) ont fait remonter les taux longs. Le taux à 10 ans allemand finit l'année à 2,36%.

Durant tout le quatrième trimestre, les spreads de crédit sont restés stables. La classe d'actif a bénéficié de niveaux de taux attractifs nourrissant la demande des investisseurs, dans un contexte de fondamentaux solides des entreprises.

Le mot du gérant

Politique de placement actions

Politique de gestion

Au cours de l'année 2024, la crise politique en France a été le principal vent contraire du marché des actions françaises. Il convient de rapporter la performance du MSCI France proche de 1%, bien inférieure à celle du MSCI EMU (+10%) ou encore de celle du MSCI Allemand qui s'élève à plus de 18%.
Face à un MSCI France en deçà des autres indices européens, la poche action du Fonds (hors actions solidaires) est restée résiliente et affiche une performance de +3.80%. Ce gain de performance du fonds par rapport au marché français s'explique au travers de plusieurs facteurs dont les principaux sont :

- la surexposition du fonds aux valeurs bancaires qui se sont très bien comportées boursièrement tout au long de l'année 2024, résultat de taux long terme qui sont restés hauts plus longtemps qu'anticipé avec, pour corolaire, un gain de marges d'intérêt pour les valeurs du secteur. A ce titre, les caisses régionales du Crédit Agricole Mutuel Nord de France, Brie Picardie et Normandie ont affiché les performances annuelles respectives suivantes : +17.8%, +12.4% et +12.7%
- la sous-exposition du fonds au secteur de la consommation discrétionnaire qui a consolidé au cours de l'année 2024 avec de grands noms du Luxe qui se sont confrontés à la baisse de la demande dans un contexte macroéconomique en berne tant en Europe qu'en Asie,
- la surexposition du Fonds aux valeurs pharmaceutiques qui s'est avéré un pari gagnant en générant un alpha plus que positif. Au sein de cette catégorie, les performances de certaines entreprises sélectionnées ont montré une belle progression avec AstraZeneca et Sanofi en tête qui enregistrent respectivement +5.80% et +7.80% de performance boursière (en euros et dividendes inclus).

Globalement, sur l'ensemble de l'année 2024, notre allocation sectorielle a été gagnante puisque le fonds superforme son indice de référence, le MSCI France. Toutefois, force est de constater que le biais sectoriel, qui a été le plus négatif en 2024, reste l'alimentation et les boissons. De nature plutôt défensif en général, ce secteur n'a hélas pas été résilient au cours de cette année en affichant clairement des contre-performances comme en attestent les valeurs que nous détenions au sein de ce segment : Pernod Ricard -30% ; Bonduelle -38.5%.

Politique de placement taux

En fin d'année 2023, le taux à 10 ans allemand s'inscrivait à 2,02%. Nous avons alors positionné le fonds en sous-sensibilité, stratégie que nous avons neutralisée sur un niveau de 2,25%. Nous sommes par la suite passés sur-sensibles en février sur un niveau de 2,45% sur le 10 ans allemand.
Dans un contexte de remontée des taux réels, nous anticipions une correction des actifs risqués. Malgré cela, le marché du crédit est resté solide. Les spreads de crédit se sont inscrits en baisse passant, sur une maturité de 5 ans, de 80 bps à 70 bps. Il est en de même pour le spread italien qui passe de 170 bps contre Allemagne à moins de 140 bps. Nous avions sous-exposé l'Italie et étions restés défensif en obligations privées.
Au second trimestre, les taux longs ont subi le recalage des anticipations de baisses des taux directeurs, dans un contexte de croissance encore résiliente, et se sont orientés à la hausse atteignant 2.65% pour le 10 ans allemand début juin. Mais la décision d'Emmanuel Macron de dissoudre l'Assemblée Nationale début juin a entraîné un « flight to quality » : baisse du taux allemand à 2.35%, hausse du spread France/Allemagne de 0,50 pbs à 0,80 bps, hausse du spread Italie/Allemagne de 130 pbs à 150 pbs. Les obligations financières françaises ont également été négativement impactées. Nous avons profité de ces mouvements de marché pour désensibiliser les portefeuilles mais également augmenter la pondération en OAT, BTP et obligations financières françaises (SG, BFCM, …).
Le positionnement sur sensible du portefeuille ainsi que sa sous-exposition aux actifs risqués a été pénalisant pour le portefeuille au premier semestre.
Le troisième trimestre est marqué par la première baisse des taux de la Fed, le 18 septembre, de 50 bps. L'ampleur de cette baisse a surpris le marché et entraîné un rally du 2 ans et une pentification de la courbe des taux en Europe également. La BCE a quant à elle poursuivit son cycle de baisse. Dans ce contexte les taux longs ont baissé durant le troisième trimestre, passant de 2,60% à 2.12% pour le 10 ans allemand.
Le marché du crédit a légèrement souffert dans un contexte de craintes d'un ralentissement économique plus prononcé. Le spread de crédit sur une maturité 5 ans est passé de 70 bps à 85 bps.

Le positionnement sur sensible du portefeuille ainsi que l'exposition défensive aux obligations privée lui a permis de surperformer son indice de référence au troisième trimestre.
De fin septembre à début novembre (élections présidentielles américaines) les taux longs européens se sont inscrit en hausse bien que l'économie soit atone. Ils ont suivi la hausse des taux américains, poussés par un marché du travail est resté solide et une économie loin de la récession. Le taux 10 ans allemand est ainsi passé de 2,11% à 2,48%. Après l'élection de Donald Trump, les taux européens ont nettement baissé. Le marché a craint une baisse plus importante de l'inflation mais également des effets négatifs sur la croissance de la politique de guerre commerciale du nouveau président américain. Le taux à 10 ans allemand est alors revenu vers 2,03%. Enfin, en décembre, les discours plus attentistes des banques centrales (craintes d'une inflation plus résiliente qu'anticipée) ont fait remonter les taux longs. Le taux à 10 ans allemand finit l'année à 2,36%.
Nous avons démarré le trimestre sous sensibles, position que nous avons neutralisée sur des niveaux de 2,20% en septembre. Nous sommes repassés sur-sensibles à 2,45% début novembre pour revenir à la neutralité vers 2,05%. Enfin, fin décembre nous avons augmenté la sensibilité des portefeuilles vers 2,40%.
Enfin, nous sommes restés sous exposés aux risques souverains français et italien. En France, en raison de l'incertitude politique tandis que L'Italie reste sur des niveaux de spread historiquement bas.
L'exposition au crédit, et le positionnement taux (avec renforcement de la partie courte) aura permis au fonds de rattraper en partie son retard sur le deuxième semestre.

Autres informations

Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)
Ce FIA prend en compte les critères ESG dans sa politique d'investissement, tel que détaillé sur notre site internet (https://www.sienna-gestion.com/informations-reglementaires) et dans l'annexe périodique SFDR jointe à ce présent rapport.

Politique de sélection et évaluation des intermédiaires - Service d'aide à la décision d'investissement

En application de la Directive « Marchés d'Instruments Financiers » 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiée par la directive (UE) 2016/1034 du 23 juin 2016 et révisant la directive dite « MIF » 2004/39/CE du 29 avril 2004, SIENNA GESTION a mis en place, dans le cadre de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, une politique de meilleure exécution. L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.sienna-gestion.com

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de meilleure sélection consistant à sélectionner pour chaque classe d'instruments les entités auprès desquelles les ordres sont transmis en vue de leur exécution.

Afin de répondre au mieux aux exigences de la directive MIF2, SIENNA GESTION a choisi de transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée, la société Exoé (établissement agréé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement), et ce, en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

La sélection des contreparties d'exécution est réalisée par SIENNA GESTION, et résulte des critères et mesures réalisés par Exoé sur la liste des intermédiaires habilités par SIENNA GESTION. Les rapports issus des contrôles réguliers effectués par Exoé sont ensuite présentés à SIENNA GESTION et font l'objet de comités semestriels.

SIENNA GESTION a décidé de prendre directement à sa charge, à compter du début de l'exercice 2018, tous les frais imputables aux prestations de recherche, facturés par les intermédiaires habilités.

Calcul du risque global

Dans le cas où le fonds utiliserait des instruments financiers à terme, et ce, dans le respect de la stratégie d'investissement prévue dans sa documentation juridique, le risque global est calculé selon la méthode de l'engagement.

Informations sur les rémunérations

Conformément aux dispositions réglementaires applicables, et plus particulièrement l'article 22, paragraphe 2 de la Directive 2011/61/UE, dite Directive AIFM, transposée dans le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'AMF, SIENNA GESTION agissant en tant que gestionnaire de Fonds d'Investissement alternatif (FIA) et d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), informe les investisseurs au sein des rapports annuels de chacun de ses FIA et OPCVM sur les rémunérations versées au cours de l'exercice 2024 :

- Effectif moyen de SIENNA GESTION : 71,33 collaborateurs
- Rémunération annuelle brute fixe : 6 156 441,00 €
- Rémunération annuelle brute variable : 1 479 974,00 €
- Nombre de collaborateurs concernés par la rémunération variable : 44
- Rémunération annuelle brute et variable agrégée des collaborateurs dits « preneurs de risques » :

2 236 089,00 €

En application de la Position AMF n°2013-11, SIENNA GESTION identifie des collaborateurs dits « preneurs de risques » auxquels s'applique une politique de rémunération formalisée. Par « preneur de risques », il convient d'entendre tout collaborateur dont les activités peuvent avoir une influence significative sur le profil de risque d'un ou de plusieurs fonds ou sur celui de la société de gestion. Les collaborateurs concernés représentent 19 personnes en 2024 : les gérants de portefeuille et leur hiérarchie directe, la Directrice des Opérations et le Directeur Risques et Conformité.

SIENNA GESTION a créé un comité de rémunération par décision de son Conseil d'Administration en date du 28 mars 2014. SIENNA GESTION est devenue une société à Directoire et Conseil de Surveillance en mars 2022. Le rôle principal du comité de rémunération est de donner des avis au Conseil de Surveillance préalablement à toute modification de la rémunération variable de SIENNA GESTION. Il accorde une attention particulière à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir que le système de rémunération prenne en compte de façon appropriée toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et que la politique de rémunération est compatible avec la stratégie économique, les valeurs et les intérêts de SIENNA GESTION et des fonds gérés et avec ceux des investisseurs dans ces fonds.

Les membres permanents du comité sont désignés par le Conseil de Surveillance de SIENNA GESTION. Il s'agit exclusivement de membres du Conseil de Surveillance. Les membres du Conseil de Surveillance et du comité d'Audit et des Risques de SIENNA GESTION ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Le Comité se réunit au moins une fois par an sur saisie du Conseil de Surveillance ou du Président du Directoire de SIENNA GESTION de sa propre initiative.

Les performances des gérants de portefeuilles sont récompensées par l'octroi d'une rémunération variable à condition d'être ajustée au risque. La rémunération variable des gérants doit donc s'aligner sur le profil de risques des portefeuilles.

Les modalités de détermination de cette rémunération variable sont transmises par écrit sous la forme d'une note à tous les gérants après validation du Conseil de Surveillance et suite à l'avis du comité de rémunération. Ces modalités indiquent systématiquement :

- le pourcentage maximum de rémunération variable par rapport à la rémunération annuelle fixe,
- le pourcentage de rémunération dérivant de l'atteinte de performances quantitatives collectives et une répartition en % de la part collective et individuelle dans l'atteinte de ces performances, les formules cibles sont clairement matérialisées,
- le pourcentage de la rémunération dérivant de l'atteinte de performances qualitatives incluant notamment le respect de la réglementation, de la déontologie et de la politique de gestion de risques de SIENNA GESTION.

Conformément à la réglementation AMF, SIENNA GESTION s'assure du respect d'un équilibre prudent entre une situation financière saine et l'attribution, le versement et l'acquisition d'une rémunération variable.

Il en résulte que SIENNA GESTION veille à ce que sa situation financière ne soit pas affectée de façon préjudiciable par :

- la rémunération variable globale attribuée pour cette année,
- le montant de rémunération variable qui sera payé ou acquis au cours de l'année.

En cas de difficulté relative à la situation financière, le Conseil de Surveillance décide des impacts en termes de rémunération variable après avis du comité de rémunération.

Effet de levier

Le fonds n'étant pas investi dans des contrats dérivés, l'information relative à l'exposition calculée selon la méthode brute et la méthode de l'engagement est inférieure à 100% (art. 109 du Règlement délégué (UE) N°231/2013).

Règlementation SFTR

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).
Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

Gestion de la liquidité

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses fonds ; elle s'appuie sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs afin de permettre d'honorer toutes les demandes de rachat et ainsi rembourser les investisseurs selon les modalités prévues par le prospectus.

Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Informations sur la règlementation SFDR

« Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit Règlement SFDR). Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessous. Concernant l'indice de référence du fonds, il est précisé que la Société de gestion établit sa méthodologie de sélection des titres répondant à des critères ESG à partir d'indices de référence comprenant un univers large de titres. Le résultat de cette analyse est ensuite comparé à l'univers d'investissement qui découle de l'indice de référence du fonds, visant ainsi à obtenir de meilleures performances que celui-ci sur ces critères. »

Profil de risques : ajout du risque de durabilité

« Risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité) : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du Fonds, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme. »

Politique d'engagement actionnariat

En conformité avec l'article L. 533-22 du code monétaire et financier, le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables sur son site internet : www.sienna-gestion.com.

Pourcentage OPC interne

Le pourcentage d'OPC internes détenus au 31/12/2024 est égal à 40,04% de l'actif net.

ETATS FINANCIERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Fonds Commun de Placement d'entreprise
EPSENS HAUTS-DE-FRANCE NORMANDIE SOLIDAIRE

SIENNA GESTION
18 Rue de Courcelles, 75008 Paris.

Aux porteurs de parts du FCPE EPSENS HAUTS-DE-FRANCE NORMANDIE SOLIDAIRE,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif EPSENS HAUTS-DE-FRANCE NORMANDIE SOLIDAIRE constitué sous forme de fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du FCPE, à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

a) Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

b) Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel,

M.Y.

ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, établis dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

V - Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il est rappelé que la société de gestion doit établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il revient à la Société de Gestion d'évaluer la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCPE, ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCPE.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : M.Y.

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCPE à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 8 avril 2025

ARCADE FINANCE
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Manuel YALMAN

Certified by yousign

Représenté par Manuel YALMAN

M.Y.

EPSENS HAUTS DE FRANCE - NORMANDIE SOLIDAIRE

COMPTES ANNUELS
31/12/2024

M.Y.

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	**1 549 665,85**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 549 665,85
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé	0,00
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**1 991 927,81**
OPCVM	1 760 469,61
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	231 458,20
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	**0,00**
Instruments financiers à terme (G)	**0,00**
Opérations temporaires sur titres (H)	**0,00**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	**0,00**
Autres actifs éligibles (J)	**0,00**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**3 541 593,66**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**311,94**
Comptes financiers	**14 171,85**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**14 483,79**
Total de l'actif I+II	**3 556 077,45**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

M.Y.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	3 457 669,49
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	95 482,45
Capitaux propres I	**3 553 151,94**
Passifs de financement II (*)	**0,00**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**3 553 151,94**
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	**0,00**
Emprunts (C) (*)	**0,00**
Autres passifs éligibles (D)	**0,00**
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**0,00**
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	2 925,51
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	**2 925,51**
Total Passifs : I+II+III+IV	**3 556 077,45**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

M.Y.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	51 920,94
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	384,66
Sous-total produits sur opérations financières	**52 305,60**
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	**0,00**
Total revenus financiers nets (A)	**52 305,60**
Autres produits :	
Frais pris en charge par l'entreprise	0,00
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-31 247,80
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-31 247,80**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**21 057,80**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**2 884,67**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**23 942,47**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	-73 641,84
Frais de transactions externes et frais de cession	-1 607,91
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**-75 249,75**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-1 534,16**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**-76 783,91**

M.Y.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	137 893,06
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-0,92
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**137 892,14**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**10 431,75**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**148 323,89**
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	**0,00**
Impôt sur le résultat V (*)	**0,00**
Résultat net I + II + III + IV + V	**95 482,45**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

M.Y.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

Le Fonds a pour objectif de gestion de s'exposer de manière discrétionnaire aux marchés actions et de taux de la zone euro, sur sa durée de placement recommandée de 5 ans minimum, en intégrant en amont une approche extra-financière (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dits « critères ESG ») pour la sélection et le suivi des titres et une spécificité régionale sur la poche « Actions ».

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

M.Y.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net en EUR	4 592 758,96	4 805 385,78	3 557 251,62	2 912 143,52	3 553 151,94
Nombre de titres	127 389,53300	126 375,18600	98 125,54800	76 288,26800	90 578,65600
Valeur liquidative unitaire	36,052	38,024	36,252	38,172	39,227
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-1,25	0,80	1,14	0,21	-0,84
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,07	0,05	0,08	0,18	0,26

M.Y.

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.
NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financemen ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.
Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
M.Y.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Conformément à l'instruction n°2011-21 du 21 décembre 2011 de l'Autorité des Marchés Financiers, les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise, les obligations et les titres de créances négociables non admis aux négociations sur un marché réglementé sont évalués suivant la méthode de valorisation déterminée par un expert indépendant.
Toutefois, les obligations émises par l'entreprise non admises aux négociations sur un marché réglementé peuvent être évaluées à leur valeur nominale augmentée du coupon couru si le contrat d'émission comporte l'engagement par la société émettrice de racheter des titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande du souscripteur.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

M.Y.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Parts A :

	Frais facturés		Assiette	Taux barème	Prise en charge fonds/Entreprise
1	Frais de gestion financière		Actif net	0,85 % maximum l'an	Fonds
2	Frais de fonctionnement et autres services *		Actif net	0,10 % maximum l'an (taux forfaitaire)	Fonds
3	Frais indirects maximum ** (Commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant	Néant
		Frais de gestion	Actif net	0.891 % maximum l'an	Fonds
4	Commissions de mouvement (*)		Prélèvement sur chaque transaction	**Perçues par la société de gestion :** **Action** : 0.2 % **Obligations (%maximum en fonction de l'échéance) :** - Inférieure à 1 an : 0.011 % - De 1 an à 5 ans : 0.022 % - De 5 ans à 10 ans : 0.055 % - 10 ans et plus : 0.077 % **Titres de créance négociables :** - Inférieure à 30 j : 0 % - 30 j et plus : 0.002 %	Fonds
5	Commission de surperformance (*)		Néant	Néant	Néant

M.Y.

Parts B :

	Frais facturés		Assiette	Taux barème	Prise en charge fonds/Entreprise
1	Frais de gestion financière		Actif net	0,85 % maximum l'an	Entreprise
2	Frais de fonctionnement et autres services *		Actif net	0,10 % maximum l'an (taux forfaitaire)	Fonds
3	Frais indirects maximum ** (Commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant	Néant
		Frais de gestion	Actif net	0.891 % maximum l'an	Fonds
4	Commissions de mouvement (*)		Prélèvement sur chaque transaction	**Perçues par la société de gestion :** **Action** : 0.2 % **Obligations (%maximum en fonction de l'échéance) :** - Inférieure à 1 an : 0.011 % - De 1 an à 5 ans : 0.022 % - De 5 ans à 10 ans : 0.055 % - 10 ans et plus : 0.077 % **Titres de créance négociables :** - Inférieure à 30 j : 0 % - 30 j et plus : 0.002 %	Fonds
5	Commission de surperformance (*)		Néant	Néant	Néant

* Les frais de fonctionnement et autres services incluent les frais suivants :
- Frais du dépositaire ;
- Frais de gestion administrative et comptable ;
- Frais du commissaire aux comptes ;
- Frais liés aux teneurs de comptes ;
- Coûts liés aux contributions dues par la société de gestion à l'Autorité des marchés financiers (AMF) ;
- Coûts de cotisation de la société de gestion à l'Association française de la Gestion (AFG) ;
- Coûts de licence de l'indice de référence du Fonds ;
- Frais fiscaux, y compris avocat et expert externe liés au recouvrement des créances du Fonds ;
- Frais liés aux informations des porteurs de parts (informations par tous moyens et informations particulières) à l'exception des opérations de fusion, absorption et liquidation ;
- Frais liés au respect des obligations règlementaires (Reporting AIFM, frais de fonctionnement de la politique de vote lors des assemblées générales) ;
- Frais de constitution et de diffusion de la documentation règlementaire du Fonds (Règlement, DIC, Annexes SFDR) ;
- Frais d'audit et de promotion du label ISR
- Frais de fonctionnement des plateformes de distribution

Le taux forfaitaire maximum des frais de fonctionnement et autres services peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs à celui-ci. Dans la situation où les frais réels sont supérieurs au taux forfaitaire, le dépassement sera pris en charge par la société de gestion.

** Les frais indirects sont liés à l'investissement du FCPE en parts ou actions d'OPC.

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 306.74 euros , ils sont pris en charge par le fonds.

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du fonds. Des frais de RTO (routage et transmission d'ordres), calculés sur le montant des transactions de marché et perçus par Amundi Intermédiation en rémunération de ses services d'exécution, ont été payés par le fonds à hauteur de 161.03 Euros.

M.Y.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part EPSENS HAUTS DE FRANCE - NORMANDIE SOLIDAIRE "A	Capitalisation	Capitalisation

M.Y.

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**2 912 143,52**
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 089 762,14
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-532 453,91
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	21 057,80
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-75 249,75
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	137 892,14
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**3 553 151,94**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a.Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	27 983,25900	1 089 762,14
Parts rachetées durant l'exercice	-13 692,87100	-532 453,91
Solde net des souscriptions/rachats	14 290,38800	557 308,23
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	90 578,65600	

M.Y.

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
EPSENS HAUTS DE FRANCE - NORMANDIE SOLIDAIRE "A 990000030499	Capitalisation	Capitalisation	EUR	3 553 151,94	90 578,65600	39,227

M.Y.

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE	ALLEMAGNE	ROYAUME-UNI	PAYS-BAS	SUEDE
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	1 549,67	1 371,96	56,44	54,56	50,92	15,78
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	**1 549,67**					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

M.Y.

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	14,17	0,00	0,00	0,00	14,17
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**14,17**

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	14,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**14,17**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

M.Y.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 GBP +/-	Devise 2 SEK +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	54,56	15,78	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,28	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**54,84**	**15,78**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**0,00**	**0,00**	**0,00**

M.Y.

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
IE00BFNM3B99	iShares MSCI EMU ESG Screened UCITS ETF EUR (Acc)	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND LTD	Fonds / Actions	Irlande	EUR	218 218,20
FR001400QDO0	SIENNA MONETAIRE ISR PART FS C	SIENNA GESTION	Monétaire Euro	France	EUR	546 463,27
FR001400N9G6	SIENNA IMPACT SOLIDAIRE PARTS A	SIENNA GESTION	Non applicable	France	EUR	231 458,20
FR001400EC14	SIENNA COURT TERME ISR Part FS C	SIENNA GESTION	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	495 099,42
FR001400QKU2	SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR FS C	SIENNA GESTION	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	500 688,72
Total						**1 991 927,81**

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

M.Y.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Souscriptions à recevoir	31,54
	Coupons et dividendes en espèces	280,40
Total des créances		**311,94**
Dettes		
	Frais de gestion fixe	2 925,51
Total des dettes		**2 925,51**
Total des créances et des dettes		**-2 613,57**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	31 247,80
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	**31/12/2024**
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**0,00**

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

M.Y.

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			1 773 709,61
	FR001400EC14	SIENNA COURT TERME ISR Part FS C	495 099,42
	FR001400N9G6	SIENNA IMPACT SOLIDAIRE PARTS A	231 458,20
	FR001400QDO0	SIENNA MONETAIRE ISR PART FS C	546 463,27
	FR001400QKU2	SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR FS C	500 688,72
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**1 773 709,61**

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	**23 942,47**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	**23 942,47**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**23 942,47**

Part EPSENS HAUTS DE FRANCE - NORMANDIE SOLIDAIRE "A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	**23 942,47**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**23 942,47**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**23 942,47**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	23 942,47
Total	**23 942,47**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

M.Y.

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-76 783,91**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**-76 783,91**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-76 783,91**

Part EPSENS HAUTS DE FRANCE - NORMANDIE SOLIDAIRE "A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-76 783,91**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-76 783,91**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-76 783,91**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-76 783,91
Total	**-76 783,91**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

M.Y.

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**1 549 665,85**	**43,61**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**1 549 665,85**	**43,61**
Assurance			**52 440,96**	**1,48**
AXA SA	EUR	1 528	52 440,96	1,48
Automobiles			**59 087,50**	**1,66**
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	215	11 567,00	0,33
RENAULT SA	EUR	1 010	47 520,50	1,33
Banques commerciales			**247 507,71**	**6,96**
CA NORD DE FRANCE-CCI	EUR	5 788	84 157,52	2,37
CA NORMANDIE SEINE-CCI	EUR	909	77 274,09	2,17
CRCAM BRIE PIC2-CCI	EUR	4 603	86 076,10	2,42
Boissons			**25 179,00**	**0,71**
PERNOD RICARD	EUR	231	25 179,00	0,71
Composants automobiles			**7 449,60**	**0,21**
VALEO	EUR	800	7 449,60	0,21
Conglomérats industriels			**44 877,28**	**1,26**
SIEMENS AG-REG	EUR	238	44 877,28	1,26
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			**39 750,00**	**1,12**
SAVENCIA SA	EUR	750	39 750,00	1,12
Equipements électriques			**93 539,50**	**2,63**
NEXANS SA	EUR	433	45 118,60	1,27
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	201	48 420,90	1,36
Equipements et instruments électroniques			**5 887,60**	**0,17**
BIGBEN INTERACTIVE	EUR	4 100	5 887,60	0,17
Industrie aérospatiale et défense			**114 764,72**	**3,23**
AIRBUS SE	EUR	329	50 922,62	1,43
SAFRAN SA	EUR	301	63 842,10	1,80
Logiciels			**50 620,83**	**1,42**
GETLINK SE	EUR	3 286	50 620,83	1,42
Machines			**15 779,70**	**0,44**
SKF AB-B SHARES	SEK	871	15 779,70	0,44
Matériaux de construction			**53 580,00**	**1,51**
IMERYS SA	EUR	1 900	53 580,00	1,51
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			**29 358,18**	**0,83**
GENFIT	EUR	8 305	29 358,18	0,83
Pétrole et gaz			**53 370,00**	**1,50**
TOTALENERGIES SE	EUR	1 000	53 370,00	1,50
Produits alimentaires			**48 961,52**	**1,38**
BONDUELLE SCA	EUR	7 396	48 961,52	1,38

M.Y.

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Produits de soins personnels			**104,68**	**0,00**
HALEON PLC	GBP	23	104,68	0,00
Produits pharmaceutiques			**138 451,92**	**3,90**
ASTRAZENECA PLC	GBP	232	29 288,89	0,82
EUROAPI SASU	EUR	1 628	4 688,64	0,13
GSK PLC	GBP	1 550	25 170,35	0,71
SANOFI	EUR	846	79 304,04	2,24
Produits pour l'industrie du bâtiment			**77 387,10**	**2,18**
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	903	77 387,10	2,18
Services aux entreprises			**38 280,00**	**1,08**
SOCIETE BIC SA	EUR	600	38 280,00	1,08
Services liés aux technologies de l'information			**190 580,55**	**5,36**
INFOTEL	EUR	800	34 560,00	0,97
NEURONES	EUR	800	35 160,00	0,99
SOPRA STERIA GROUP	EUR	393	67 203,00	1,89
THALES	EUR	387	53 657,55	1,51
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			**52 480,00**	**1,48**
STEF	EUR	400	52 480,00	1,48
Textiles, habillement et produits de luxe			**110 227,50**	**3,10**
DAMARTEX	EUR	1 700	8 670,00	0,24
HERMES INTERNATIONAL	EUR	15	34 830,00	0,98
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	105	66 727,50	1,88
TITRES D'OPC			**1 991 927,81**	**56,06**
OPCVM			**1 760 469,61**	**49,55**
Gestion collective			**1 760 469,61**	**49,55**
iShares MSCI EMU ESG Screened UCITS ETF EUR (Acc)	EUR	26 599	218 218,20	6,14
SIENNA COURT TERME ISR Part FS C	EUR	4 596,36621	495 099,42	13,93
SIENNA MONETAIRE ISR PART FS C	EUR	5 400,19008	546 463,27	15,39
SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR FS C	EUR	4 846	500 688,72	14,09
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne			**231 458,20**	**6,51**
Gestion collective			**231 458,20**	**6,51**
SIENNA IMPACT SOLIDAIRE PARTS A	EUR	2 300	231 458,20	6,51
Total			**3 541 593,66**	**99,67**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

M.Y.

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a.Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b.Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

M.Y.

E3c.Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d.Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e.Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

M.Y.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	3 541 593,66
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	14 483,79
Autres passifs (-)	-2 925,51
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	**3 553 151,94**

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part EPSENS HAUTS DE FRANCE - NORMANDIE SOLIDAIRE "A	EUR	90 578,65600	39,227

M.Y.

EPSENS HDF NORMANDIE SOLIDAIRE

COMPTES ANNUELS
29/12/2023

M.Y.

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	**0,00**	**0,00**
DÉPÔTS	**0,00**	**0,00**
INSTRUMENTS FINANCIERS	**2 902 487,10**	**3 565 338,59**
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	**1 716 975,94**	**1 960 797,94**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 479 648,04	1 724 411,74
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	237 327,90	236 386,20
Obligations et valeurs assimilées	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	**1 185 511,16**	**1 604 540,65**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 165 935,51	1 604 540,65
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	19 575,65	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	**0,00**	**0,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**0,00**	**0,00**
CRÉANCES	**245,35**	**269,78**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	245,35	269,78
COMPTES FINANCIERS	**11 654,74**	**14 362,84**
Liquidités	11 654,74	14 362,84
TOTAL DE L'ACTIF	**2 914 387,19**	**3 579 971,21**

M.Y.

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 881 808,15	3 435 826,53
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	16 425,02	112 773,05
Résultat de l'exercice (a,b)	13 910,35	8 652,04
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**2 912 143,52**	**3 557 251,62**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	**2 243,67**	**22 719,59**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	2 243,67	22 719,59
COMPTES FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	**2 914 387,19**	**3 579 971,21**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

M.Y.

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

M.Y.

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	386,09	26,58
Produits sur actions et valeurs assimilées	49 631,55	57 070,98
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	**50 017,64**	**57 097,56**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	80,06
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	**0,00**	**80,06**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**50 017,64**	**57 017,50**
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	32 486,00	42 107,53
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	0,00	0,00
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	**17 531,64**	**14 909,97**
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-3 621,29	-6 257,93
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	**13 910,35**	**8 652,04**

M.Y.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Conformément à l'instruction n°2011-21 du 21 décembre 2011 de l'Autorité des Marchés Financiers, les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise, les obligations et les titres de créances négociables non admis aux négociations sur un marché réglementé sont évalués suivant la méthode de valorisation déterminée par un expert indépendant.
Toutefois, les obligations émises par l'entreprise non admises aux négociations sur un marché réglementé peuvent être évaluées à leur valeur nominale augmentée du coupon couru si le contrat d'émission comporte l'engagement par la société émettrice de racheter des titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande du souscripteur.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

M.Y.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative. M.Y.

Du 31/12/2022 au 31/03/2023 :

Parts A :

	Frais facturés		**Assiette**	**Taux barème**	**Prise en charge par le FCPE/Entreprise**
1	Frais de gestion financière (*)		Actif net	0,95 % maximum l'an	FCPE
2	Frais administratifs externes à la société de gestion (**)		Actif net	Les honoraires du commissaire aux comptes sont fixés à un montant forfaitaire de 1 200,00 euros TTC (selon tarification annuelle appliquée)	FCPE
3	Frais indirects maximum (***) (commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant	Néant
		Frais de gestion	Actif net	0,891 % TTC maximum l'an	FCPE
4	Commissions de mouvement (*)		Prélèvement sur chaque transaction	**Perçues par la société de gestion :** **Actions** : 0,20% **Obligations (%maximum en fonction de l'échéance) :** - Inférieure à 1 an : 0,011 % - De 1 an à 5 ans : 0,022 % - De 5 ans à 10 ans : 0,055 % - 10 ans et plus : 0,077 % **Titres de créance négociables :** - Inférieure à 30 j : 0 % - 30 j et plus : 0,002 %	FCPE
5	Commission de surperformance (*)		Néant	Néant	Néant

M.Y.

Parts B :

	Frais facturés		Assiette	Taux barème	Prise en charge par le FCPE/Entreprise
1	Frais de gestion financière (*)		Actif net	0,95 % maximum l'an	Entreprise
2	Frais administratifs externes à la société de gestion (**)		Actif net	Les honoraires du commissaire aux comptes sont fixés à un montant forfaitaire de 1 200,00 euros TTC (selon tarification annuelle appliquée)	FCPE
3	Frais indirects maximum (***) (commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant	Néant
		Frais de gestion	Actif net	0,891 % TTC maximum l'an	FCPE
4	Commissions de mouvement (*)		Prélèvement sur chaque transaction	**Perçues par la société de gestion :** **Actions** : 0,20% **Obligations (%maximum en fonction de l'échéance) :** - Inférieure à 1 an : 0,011 % - De 1 an à 5 ans : 0,022 % - De 5 ans à 10 ans : 0,055 % - 10 ans et plus : 0,077 % **Titres de créance négociables :** - Inférieure à 30 j : 0 % - 30 j et plus : 0,002 %	FCPE
5	Commission de surperformance (*)		Néant	Néant	Néant

(*) Depuis la révocation de l'option de TVA en date du 01/01/2008, ces frais sont exonérés de TVA en vertu de l'article 261 C 1er du CGI.

M.Y.

(**) En cas de majoration des frais administratifs externes à la société de gestion inférieure ou égale à 10 points de base par année civile, la société de gestion pourra informer les porteurs de parts du FCPE de cette modification par tout moyen préalablement à son entrée en vigueur.

(***) Les frais indirects sont liés à l'investissement du FCPE en parts ou actions d'OPC.

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances du FCPE pourront s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Du 01/04/2023 au 29/12/2023 :

Parts A :

	Frais facturés		Assiette	Taux barème	Prise en charge fonds/Entreprise
1	Frais de gestion financière		Actif net	0,85 % maximum l'an	Fonds
2	Frais de fonctionnement et autres services *		Actif net	0,10 % maximum l'an (taux forfaitaire)	Fonds
3	Frais indirects maximum ** (Commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant	Néant
		Frais de gestion	Actif net	0.891 % maximum l'an	Fonds
4	Commissions de mouvement (*)		Prélèvement sur chaque transaction	Perçues par la société de gestion : Action : 0.2 % Obligations (%maximum en fonction de l'échéance) : - Inférieure à 1 an : 0.011 % - De 1 an à 5 ans : 0.022 % - De 5 ans à 10 ans : 0.055 % - 10 ans et plus : 0.077 % Titres de créance négociables : - Inférieure à 30 j : 0 % - 30 j et plus : 0.002 %	Fonds
5	Commission de surperformance (*)		Néant	Néant	Néant

M.Y.

Parts B :

	Frais facturés		Assiette	Taux barème	Prise en charge fonds/Entreprise
1	Frais de gestion financière		Actif net	0,85 % maximum l'an	Entreprise
2	Frais de fonctionnement et autres services *		Actif net	0,10 % maximum l'an (taux forfaitaire)	Fonds
3	Frais indirects maximum ** (Commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant	Néant
		Frais de gestion	Actif net	0.891 % maximum l'an	Fonds
4	Commissions de mouvement (*)		Prélèvement sur chaque transaction	Perçues par la société de gestion : Action : 0.2 % Obligations (%maximum en fonction de l'échéance) : - Inférieure à 1 an : 0.011 % - De 1 an à 5 ans : 0.022 % - De 5 ans à 10 ans : 0.055 % - 10 ans et plus : 0.077 % Titres de créance négociables : - Inférieure à 30 j : 0 % - 30 j et plus : 0.002 %	Fonds
5	Commission de surperformance (*)		Néant	Néant	Néant

* Les frais de fonctionnement et autres services incluent les frais suivants :
- Frais du dépositaire ;
- Frais de gestion administrative et comptable ;
- Frais du commissaire aux comptes ;
- Frais liés aux teneurs de comptes ;
- Coûts liés aux contributions dues par la société de gestion à l'Autorité des marchés financiers (AMF) ;
- Coûts de cotisation de la société de gestion à l'Association française de la Gestion (AFG) ;
- Coûts de licence de l'indice de référence du Fonds ;
- Frais fiscaux, y compris avocat et expert externe liés au recouvrement des créances du Fonds ;
- Frais liés aux informations des porteurs de parts (informations par tous moyens et informations particulières) à l'exception des opérations de fusion, absorption et liquidation ;
- Frais liés au respect des obligations règlementaires (Reporting AIFM, frais de fonctionnement de la politique de vote lors des assemblées générales) ;
- Frais de constitution et de diffusion de la documentation règlementaire du Fonds (Règlement, DIC, Annexes SFDR) ;
- Frais d'audit et de promotion du label ISR
- Frais de fonctionnement des plateformes de distribution

Le taux forfaitaire maximum des frais de fonctionnement et autres services peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs à celui-ci. Dans la situation où les frais réels sont supérieurs au taux forfaitaire, le dépassement sera pris en charge par la société de gestion.

** Les frais indirects sont liés à l'investissement du FCPE en parts ou actions d'OPC.

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances du FCPE pourront s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

M.Y.

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 306.74 euros , ils sont pris en charge par le fonds.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.
Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Parts EPSENS HDF NORMANDIE SOLIDAIRE "A	Capitalisation	Capitalisation

M.Y.

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**3 557 251,62**	**4 805 385,78**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	450 845,04	936 062,45
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-1 270 271,11	-1 980 280,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	217 662,66	180 628,07
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-193 245,59	-55 503,16
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-3 267,45	-1 923,75
Différences de change	2 385,71	-4 849,76
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	133 251,00	-337 177,98
Différence d'estimation exercice N	*-180 429,00*	*-313 680,00*
Différence d'estimation exercice N-1	*313 680,00*	*-23 497,98*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	*0,00*	*0,00*
Différence d'estimation exercice N-1	*0,00*	*0,00*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	17 531,64	14 909,97
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**2 912 143,52**	**3 557 251,62**

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

M.Y.

DÉTAIL DES COLLECTES(*)

	29/12/2023	30/12/2022
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	**450 845,04**	**936 062,45**
Versements de la réserve spéciale de participation	181 799,60	303 441,37
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	106 544,14	195 080,70
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	22 766,31	42 198,78
Abondements de l'entreprise	40 116,79	57 769,34
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	99 618,20	337 572,26
Transferts provenant d'un CET	0,00	0,00
Transferts provenant de jours de congés non pris	0,00	0,00
Distribution des dividendes	0,00	0,00
Droits d'entrée à la charge de l'entreprise	*947,34*	*1 147,57*
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	**1 270 271,11**	**1 980 280,00**
Rachats	540 926,66	385 531,89
Transferts à destination d'un autre OPC	729 344,45	1 594 748,11

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

M.Y.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES	**0,00**	**0,00**
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	**0,00**	**0,00**
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	**0,00**	**0,00**
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**0,00**	**0,00**
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	**0,00**	**0,00**

M.Y.

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 654,74	0,40
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	11 654,74	0,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

M.Y.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 CHF		Devise 3 SEK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	54 039,28	1,86	40 923,84	1,41	15 801,40	0,54	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	245,35	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	245,35
TOTAL DES CRÉANCES		**245,35**
DETTES		
	Frais de gestion fixe	2 213,52
	Autres dettes	30,15
TOTAL DES DETTES		**2 243,67**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-1 998,32**

M.Y.

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	11 948,58200	450 845,04
Parts rachetées durant l'exercice	-33 785,86200	-1 270 271,11
Solde net des souscriptions/rachats	-21 837,28000	-819 426,07
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	76 288,26800	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

M.Y.

3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	29/12/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	32 486,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,96
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

M.Y.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			1 165 935,51
	FR0010738138	MHGA OBLIG 1-3 ISR	416 175,66
	FR0007081278	SIENNA MONETAIRE ISR A	319 019,36
	FR0012847325	SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR "R	430 740,49
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**1 165 935,51**

M.Y.

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	13 910,35	8 652,04
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	**13 910,35**	**8 652,04**

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	13 910,35	8 652,04
Total	**13 910,35**	**8 652,04**

M.Y.

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	16 425,02	112 773,05
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**16 425,02**	**112 773,05**

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	16 425,02	112 773,05
Total	**16 425,02**	**112 773,05**

M.Y.

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net en EUR	5 152 475,11	4 592 758,96	4 805 385,78	3 557 251,62	2 912 143,52
Nombre de titres	135 158,86100	127 389,53300	126 375,18600	98 125,54800	76 288,26800
Valeur liquidative unitaire	38,121	36,052	38,024	36,252	38,172
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,07	-1,25	0,80	1,14	0,21
Capitalisation unitaire sur résultat	0,18	-0,07	0,05	0,08	0,18

M.Y.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	450	28 147,50	0,97
SIEMENS AG-REG	EUR	208	35 343,36	1,21
TOTAL ALLEMAGNE			**63 490,86**	**2,18**
FRANCE				
AXA	EUR	1 250	36 862,50	1,26
BIGBEN INTERACTIVE	EUR	4 100	14 186,00	0,49
BONDUELLE SA	EUR	7 396	80 912,24	2,77
CRCAM BRIE PIC2-CCI	EUR	4 603	80 276,32	2,76
CRCAM NORD FRANCE CCI	EUR	5 788	73 901,18	2,54
CRCAM NORMANDIE SEINE CCI	EUR	909	70 902,00	2,43
DAMARTEX	EUR	1 700	7 565,00	0,26
EUROAPI SASU	EUR	1 628	9 328,44	0,32
EXACO CLAIREFONTAINE	EUR	188	32 900,00	1,13
GENFIT	EUR	14 140	50 055,60	1,71
GETLINK SE	EUR	1 658	27 464,77	0,94
HERMES INTERNATIONAL	EUR	15	28 782,00	0,99
IMERYS EX IMETAL	EUR	1 182	33 663,36	1,16
INFOTEL	EUR	800	42 400,00	1,46
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	21	15 405,60	0,53
NACON SA	EUR	14 665	24 461,22	0,84
NEURONES	EUR	800	35 000,00	1,21
NEXANS SA	EUR	600	47 550,00	1,64
PERNOD RICARD	EUR	89	14 217,75	0,48
RENAULT SA	EUR	1 010	37 274,05	1,28
SAFRAN SA	EUR	301	47 997,46	1,65
SAINT-GOBAIN	EUR	903	60 193,98	2,07
SANOFI	EUR	670	60 139,20	2,07
SAVENCIA SA	EUR	750	41 250,00	1,42
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	153	27 812,34	0,96
SOCIETE BIC	EUR	600	37 710,00	1,29
SOPRA STERIA	EUR	250	49 450,00	1,70
STEF	EUR	400	45 680,00	1,57
THALES	EUR	387	51 838,65	1,78
TOTALENERGIES SE	EUR	1 000	61 600,00	2,11
VALEO SA	EUR	800	11 132,00	0,38
WORLDLINE SA	EUR	800	12 536,00	0,43
TOTAL FRANCE			**1 270 447,66**	**43,63**
PAYS-BAS				
AIRBUS SE	EUR	250	34 945,00	1,20
TOTAL PAYS-BAS			**34 945,00**	**1,20**
ROYAUME-UNI				
ASTRAZENECA PLC	GBP	179	21 833,04	0,75
GSK PLC	GBP	1 523	25 414,59	0,87
HALEON PLC	GBP	1 835	6 791,65	0,23

M.Y.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL ROYAUME-UNI			**54 039,28**	**1,85**
SUEDE				
SVENSKA KULLAGERFABRIKEN AB -B-	SEK	871	15 801,40	0,54
TOTAL SUEDE			**15 801,40**	**0,54**
SUISSE				
LAFARGEHOLCIM LTD	CHF	574	40 923,84	1,41
TOTAL SUISSE			**40 923,84**	**1,41**
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**1 479 648,04**	**50,81**
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE B	EUR	1 155	120 327,90	4,13
HABITAT ET HUMANISME STE FONCIERE	EUR	780	117 000,00	4,02
TOTAL FRANCE			**237 327,90**	**8,15**
TOTAL Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**237 327,90**	**8,15**
TOTAL Actions et valeurs assimilées			**1 716 975,94**	**58,96**
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
MHGA OBLIG 1-3 ISR	EUR	3 607	416 175,66	14,29
SIENNA MONETAIRE ISR A	EUR	2 634	319 019,36	10,96
SIENNA OBLIGATIONS VERTES ISR "R	EUR	4 509,42728	430 740,49	14,79
TOTAL FRANCE			**1 165 935,51**	**40,04**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**1 165 935,51**	**40,04**
Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés				
IRLANDE				
iShares MSCI EMU ESG Screened UCITS ETF EUR (Acc)	EUR	2 608	19 575,65	0,67
TOTAL IRLANDE			**19 575,65**	**0,67**
TOTAL Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés			**19 575,65**	**0,67**
TOTAL Organismes de placement collectif			**1 185 511,16**	**40,71**
Créances			**245,35**	**0,01**
Dettes			**-2 243,67**	**-0,08**
Comptes financiers			**11 654,74**	**0,40**
Actif net			**2 912 143,52**	**100,00**

Parts EPSENS HDF NORMANDIE SOLIDAIRE "A	**EUR**	**76 288,26800**	**38,172**

M.Y.

DIC PRIIPS

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT : # PSENS HAUTS-DE-FRANCE NORMANDIE SOLIDAIRE (Part A - 990000030499)

Initiateur : SIENNA GESTION
Site internet : www.sienna-gestion.com
Contact : sienna-gestion@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document : 06/11/2024

AVERTISSEMENT : VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : EPSENS HAUTS-DE-FRANCE NORMANDIE SOLIDAIRE est un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français relevant de l'article L. 214-164 du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un FCPE. Ce FCPE a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 09/05/1980

DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée indéterminée. Le Conseil de surveillance ou la société de gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à leur initiative.

OBJECTIFS :
Le Fonds a pour objectif de s'exposer de manière discrétionnaire aux marchés d'actions et de taux de la zone Euro sur sa durée de placement recommandée de 5 ans minimum en intégrant en amont une approche extra-financière (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dits « critères ESG ») pour la sélection et le suivi des titres et une spécificité régionale sur la poche « actions ». Approche extra-financière : Le Fonds adopte une gestion Socialement Responsable (SR) dans la sélection et le suivi des titres c'est-à-dire en tenant compte des critères ESG des émetteurs. L'objectif de la gestion SR de Sienna Gestion est d'allier performances extra-financière et financière par l'intégration systématique des risques en matière de durabilité (ou « risques ESG ») pour les émetteurs privés et des performances ESG pour les émetteurs publics/souverains, dans la construction de ses univers SR. 90 % minimum des investissements du Fonds, réalisés en direct et/ou au travers de fonds supports, sont sélectionnés par Sienna Gestion sur la base de critères ESG. Les émetteurs privés (Classes « Actions » et « Taux ») sont sélectionnés selon une approche « Best in class » consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Sienna Gestion s'appuie sur les notations de risque ESG de l'agence Sustainalytics. Les émetteurs publics/souverains (Classe « Taux ») sont sélectionnés selon une approche « Best in universe » consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extrafinancier indépendamment des spécificités des émetteurs du groupe. La sélection est effectuée en utilisant des critères multidimensionnels sur chacune des trois dimensions d'analyse ESG de façon équipondérée.
Stratégie financière : Choix d'allocation : Cette stratégie d'investissement s'appuie sur les décisions d'un comité mensuel d'allocation d'actifs propre à la société de gestion. Choix de valeurs : Spécificité régionale de la partie « Actions » : le Fonds sélectionne des titres considérés comme « régionaux » pour 40 % minimum de son actif net. Financement de l'économie solidaire : Le Fonds est investi entre 5 % et 10 % en titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail ou en titres émis par des sociétés de capital-risque ou en parts de FCPR, sous réserve que leur actif net soit composé d'au moins 40 % de titres émis par des entreprises solidaires mentionnées à l'article L. 3332-17-1 du Code du travail. Exposition globale du Fonds : Le Fonds est exposé, directement et/ou au travers d'OPC : - Entre 40 % et 65 % de son actif net aux marchés actions essentiellement de la zone Euro et/ou, dans la limite de 10 % de son actif net, en dehors de la zone Euro (hors pays émergents). - Entre 35 % et 60 % de son actif net aux marchés de taux (obligataires et monétaires) essentiellement de la zone Euro et/ou, dans la limite de 10 % de son actif net, en dehors de la zone Euro (hors pays émergents). L'exposition au risque de change ou aux marchés autres que ceux de la zone Euro doit rester accessoire. EPSENS HAUTS DE France - NORMANDIE SOLIDAIRE est composé comme suit : Actions : le Fonds peut détenir en direct, entre 40 % et 65 % de son actif net, des actions de toutes capitalisations dont le siège social ou dont la présence en termes d'emplois ou de présence industrielle ou de service, est situé en régions Normandie et Hauts de France. Obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire : Le Fonds pourra détenir en direct, dans la limite de 60 % de son actif net, des obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire de tous émetteurs. Les titres de créance négociables et obligations et/ou les émetteurs dans lesquels le Fonds investit bénéficient d'une notation de crédit « Investment grade » ou font l'objet d'une notation interne équivalente par la société de gestion. Les titres ne bénéficiant pas de cette notation sont des titres dits « spéculatifs » et pourront représenter au maximum 10 % de l'actif net du Fonds. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des agences de notations de crédit émises par les agences de notation. Elle procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le Fonds est géré est comprise entre 0 et 5. « Autres valeurs » : Le Fonds pourra détenir des valeurs visées à l'article R. 214-32-19 du Code monétaire et financier, dans la limite de 10 % de son actif net. Parts ou actions d'OPC (OPCVM et/ou FIA) : Le Fonds peut être investi en OPC actions dans la limite de 65 % de l'actif net, en OPC obligataires et/ou monétaires dans la limite de 60 % de son actif net et en OPC multi-actifs dans la limite de 100 % de son actif net. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion. Le Fonds pourra détenir des OPC indiciels (trackers). Instruments financiers à terme : Le Fonds peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés et de gré à gré via des instruments financiers à terme, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques de taux, d'actions et de change dans les limites de la fourchette de sensibilité autorisée. L'engagement lié l'utilisation de ces instruments ne peut dépasser 100 % de l'actif net. Les stratégies d'arbitrage resteront accessoires. Le Fonds n'a pas recours aux TRS (Total Return Swaps). Autres opérations : Le gérant peut avoir recours aux dépôts et aux emprunts d'espèces.
Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

SFDR : Article 8 : le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Il est classé article 8 au titre du règlement européen SFDR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Ce produit est destiné aux bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite ayant un objectif d'investissement à long terme, (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne. Ce produit comporte des risques de perte en capital. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le règlement du Fonds.

DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : La valeur liquidative est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du fonds par le nombre de parts émises sur les cours de clôture de chaque jour de Bourse de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L.3133-1 du Code du travail.Les opérations de rachat d'avoirs disponibles ou d'arbitrage saisies sur internet/smartphone au plus-tard à J-1 23h59, ou toutes les autres opérations reçues complètes et conformes chez EPSENS au plus tard à J-1 10h, seront exécutées et enregistrées en compte sur la base de la valeur liquidative J.

Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet du teneur de compte et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet du teneur de compte des parts du fonds.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)

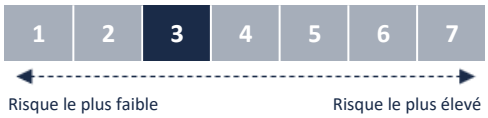

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres.Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7 qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de liquidité : C'est le risque qu'une position ne puisse pas être cédée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, i.e. c'est le risque de devoir vendre un instrument financier à un prix inférieur au juste prix et ainsi générer une moins-value pour le portefeuille du fonds et, in fine, une baisse de la valeur liquidative de celui-ci.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 5 ans **INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS** **SCÉNARIOS**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)**
MINIMUM	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
TENSIONS	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**3 940,00 €**	**4 150,00 €**
	Rendement annuel moyen	-60,60%	-16,13%
DÉFAVORABLE	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**8 160,00 €**	**8 200,00 €**
	Rendement annuel moyen	-18,40%	-3,89%
INTERMÉDIAIRE	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**9 580,00 €**	**9 730,00 €**
	Rendement annuel moyen	-4,20%	-0,55%
FAVORABLE	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**11 260,00 €**	**10 790,00 €**
	Rendement annuel moyen	12,60%	1,53%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020
Scénario intermédiaire: ce type de scenario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2017 et le 28/02/2022
Scénario favorable : ce type de scenario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2016 et le 30/06/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	**619,99 €**	**1 175,88 €**
Incidence des coûts annuels (*)	6,20%	2,29%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,75% avant déduction des coûts et de -0,55% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	**5,00%** du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	500,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	**1,17%** de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	110,77 €
Coûts de transaction	**0,10%** de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	9,22 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0,00 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés actions. Les parts de ce Fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la règlementation. Les demandes de remboursement sont à adresser quotidiennement au teneur de comptes conservateur des parts ou au gestionnaire du plan et sont exécutées au prix de rachat conformément au règlement. Nous invitons à vous rapprocher de celui-ci pour connaître ses modalités réception-transmission des demandes.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation liée à votre dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite, vous pouvez adresser une réclamation auprès de votre teneur de compte ou de votre gestionnaire de compte. Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.
Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la Société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds
Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.
Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable
Conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de membres salariés représentant les porteurs de parts et de représentants de la direction de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du Fonds.
Teneur(s) de compte / Gestionnaire du plan : EPSENS
Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT : # PSENS HAUTS-DE-FRANCE NORMANDIE SOLIDAIRE (Part B - 990000108399)

Initiateur : SIENNA GESTION
Site internet : www.sienna-gestion.com
Contact : sienna-gestion@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document : 06/11/2024

AVERTISSEMENT : VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : EPSENS HAUTS-DE-FRANCE NORMANDIE SOLIDAIRE est un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français relevant de l'article L. 214-164 du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un FCPE. Ce FCPE a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 09/05/1980

DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée indéterminée. Le Conseil de surveillance ou la société de gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à leur initiative.

OBJECTIFS :
Le Fonds a pour objectif de s'exposer de manière discrétionnaire aux marchés d'actions et de taux de la zone Euro sur sa durée de placement recommandée de 5 ans minimum en intégrant en amont une approche extra-financière (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dits « critères ESG ») pour la sélection et le suivi des titres et une spécificité régionale sur la poche « actions ». Approche extra-financière : Le Fonds adopte une gestion Socialement Responsable (SR) dans la sélection et le suivi des titres c'est-à-dire en tenant compte des critères ESG des émetteurs. L'objectif de la gestion SR de Sienna Gestion est d'allier performances extra-financière et financière par l'intégration systématique des risques en matière de durabilité (ou « risques ESG ») pour les émetteurs privés et des performances ESG pour les émetteurs publics/souverains, dans la construction de ses univers SR. 90 % minimum des investissements du Fonds, réalisés en direct et/ou au travers de fonds supports, sont sélectionnés par Sienna Gestion sur la base de critères ESG. Les émetteurs privés (Classes « Actions » et « Taux ») sont sélectionnés selon une approche « Best in class » consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Sienna Gestion s'appuie sur les notations de risque ESG de l'agence Sustainalytics. Les émetteurs publics/souverains (Classe « Taux ») sont sélectionnés selon une approche « Best in universe » consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extrafinancier indépendamment des spécificités des émetteurs du groupe. La sélection est effectuée en utilisant des critères multidimensionnels sur chacune des trois dimensions d'analyse ESG de façon équipondérée.
Stratégie financière : Choix d'allocation : Cette stratégie d'investissement s'appuie sur les décisions d'un comité mensuel d'allocation d'actifs propre à la société de gestion. Choix de valeurs : Spécificité régionale de la partie « Actions » : le Fonds sélectionne des titres considérés comme « régionaux » pour 40 % minimum de son actif net. Financement de l'économie solidaire : Le Fonds est investi entre 5 % et 10 % en titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail ou en titres émis par des sociétés de capital-risque ou en parts de FCPR, sous réserve que leur actif net soit composé d'au moins 40 % de titres émis par des entreprises solidaires mentionnées à l'article L. 3332-17-1 du Code du travail. Exposition globale du Fonds : Le Fonds est exposé, directement et/ou au travers d'OPC : - Entre 40 % et 65 % de son actif net aux marchés actions essentiellement de la zone Euro et/ou, dans la limite de 10 % de son actif net, en dehors de la zone Euro (hors pays émergents). - Entre 35 % et 60 % de son actif net aux marchés de taux (obligataires et monétaires) essentiellement de la zone Euro et/ou, dans la limite de 10 % de son actif net, en dehors de la zone Euro (hors pays émergents). L'exposition au risque de change ou aux marchés autres que ceux de la zone Euro doit rester accessoire. EPSENS HAUTS DE France - NORMANDIE SOLIDAIRE est composé comme suit : Actions : le Fonds peut détenir en direct, entre 40 % et 65 % de son actif net, des actions de toutes capitalisations dont le siège social ou dont la présence en termes d'emplois ou de présence industrielle ou de service, est situé en régions Normandie et Hauts de France. Obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire : Le Fonds pourra détenir en direct, dans la limite de 60 % de son actif net, des obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire de tous émetteurs. Les titres de créance négociables et obligations et/ou les émetteurs dans lesquels le Fonds investit bénéficient d'une notation de crédit « Investment grade » ou font l'objet d'une notation interne équivalente par la société de gestion. Les titres ne bénéficiant pas de cette notation sont des titres dits « spéculatifs » et pourront représenter au maximum 10 % de l'actif net du Fonds. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des agences de notations de crédit émises par les agences de notation. Elle procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le Fonds est géré est comprise entre 0 et 5. « Autres valeurs » : Le Fonds pourra détenir des valeurs visées à l'article R. 214-32-19 du Code monétaire et financier, dans la limite de 10 % de son actif net. Parts ou actions d'OPC (OPCVM et/ou FIA) : Le Fonds peut être investi en OPC actions dans la limite de 65 % de l'actif net, en OPC obligataires et/ou monétaires dans la limite de 60 % de son actif net et en OPC multi-actifs dans la limite de 100 % de son actif net. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion. Le Fonds pourra détenir des OPC indiciels (trackers). Instruments financiers à terme : Le Fonds peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés et de gré à gré via des instruments financiers à terme, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques de taux, d'actions et de change dans les limites de la fourchette de sensibilité autorisée. L'engagement lié l'utilisation de ces instruments ne peut dépasser 100 % de l'actif net. Les stratégies d'arbitrage resteront accessoires. Le Fonds n'a pas recours aux TRS (Total Return Swaps). Autres opérations : Le gérant peut avoir recours aux dépôts et aux emprunts d'espèces.
Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

SFDR : Article 8 : le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Il est classé article 8 au titre du règlement européen SFDR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Ce produit est destiné aux bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite ayant un objectif d'investissement à long terme, (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne. Ce produit comporte des risques de perte en capital. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le règlement du Fonds.

DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : La valeur liquidative est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du fonds par le nombre de parts émises sur les cours de clôture de chaque jour de Bourse de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L.3133-1 du Code du travail.Les opérations de rachat d'avoirs disponibles ou d'arbitrage saisies sur internet/smartphone au plus-tard à J-1 23h59, ou toutes les autres opérations reçues complètes et conformes chez EPSENS au plus tard à J-1 10h, seront exécutées et enregistrées en compte sur la base de la valeur liquidative J.

Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet du teneur de compte et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet du teneur de compte des parts du fonds.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)

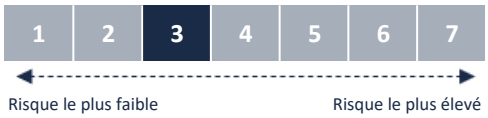

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres.Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7 qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de liquidité : C'est le risque qu'une position ne puisse pas être cédée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, i.e. c'est le risque de devoir vendre un instrument financier à un prix inférieur au juste prix et ainsi générer une moins-value pour le portefeuille du fonds et, in fine, une baisse de la valeur liquidative de celui-ci.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 5 ans **INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS** **SCÉNARIOS**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)**
MINIMUM	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
TENSIONS	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**7 660,00 €**	**7 230,00 €**
	Rendement annuel moyen	-23,40%	-6,28%
DÉFAVORABLE	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**8 230,00 €**	**8 550,00 €**
	Rendement annuel moyen	-17,70%	-3,08%
INTERMÉDIAIRE	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**9 660,00 €**	**10 150,00 €**
	Rendement annuel moyen	-3,40%	0,30%
FAVORABLE	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**11 360,00 €**	**11 260,00 €**
	Rendement annuel moyen	13,60%	2,40%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020
Scénario intermédiaire: ce type de scenario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2017 et le 28/02/2022
Scénario favorable : ce type de scenario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2016 et le 30/06/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	**539,90 €**	**760,69 €**
Incidence des coûts annuels (*)	5,40%	1,46%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,76% avant déduction des coûts et de 0,3% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	**5,00%** du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	500,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
	Coûts récurrents [prélevés chaque année]	
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	**0,31%** de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	29,17 €
Coûts de transaction	**0,11%** de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	10,74 €
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions	
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0,00 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés actions. Les parts de ce Fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la règlementation. Les demandes de remboursement sont à adresser quotidiennement au teneur de comptes conservateur des parts ou au gestionnaire du plan et sont exécutées au prix de rachat conformément au règlement. Nous invitons à vous rapprocher de celui-ci pour connaître ses modalités réception-transmission des demandes.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation liée à votre dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite, vous pouvez adresser une réclamation auprès de votre teneur de compte ou de votre gestionnaire de compte. Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.
Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la Société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds
Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.
Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable
Conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de membres salariés représentant les porteurs de parts et de représentants de la direction de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du Fonds.
Teneur(s) de compte / Gestionnaire du plan : EPSENS
Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

REPORTING DECEMBRE

epsens

EPSENS HAUTS-DE-FRANCE NORMANDIE SOLIDAIRE A

Reporting au 31/12/2024

Actif net du portefeuille : 3,55 M€
Valeur liquidative de la part : 39,227 €

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Ce fonds solidaire qui favorise une épargne de proximité s'adresse à des investisseurs en quête du renouveau économique de leur région. Il participe au dynamisme économique régional en finançant les entreprises locales. Il soutient l'entreprenariat social et les structures solidaires de retour à l'emploi. Sa démarche responsable limite les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance.

ÉVOLUTION DE LA VL (BASE 100)

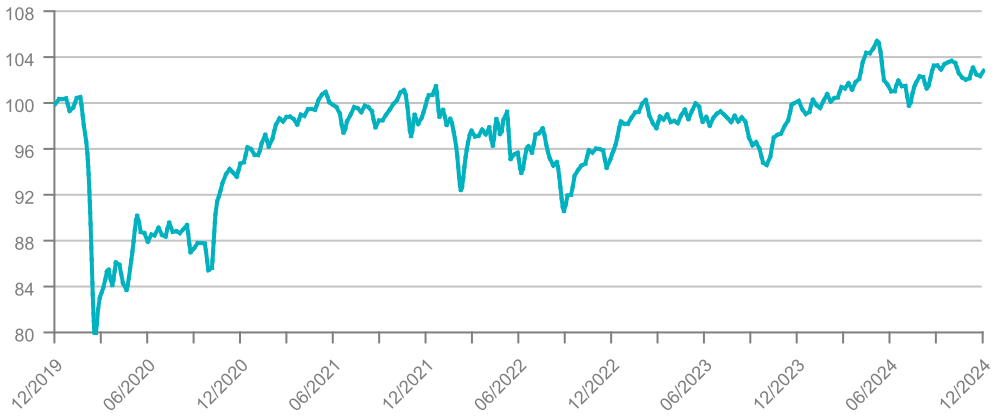

PERFORMANCES DU FONDS

Performances cumulées (en %)	1 mois	2024	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Portefeuille	0,73	2,76	2,76	3,16	2,90	16,02

Performances annualisées (en %)	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Portefeuille	2,76	1,04	0,57	1,50

Performances annuelles (en %)	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Portefeuille	2,76	5,30	-4,66	5,47	-5,43	11,00

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion et n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Ces frais de souscription ne sont pas acquis par la société de gestion et sont versés au distributeur.

ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE

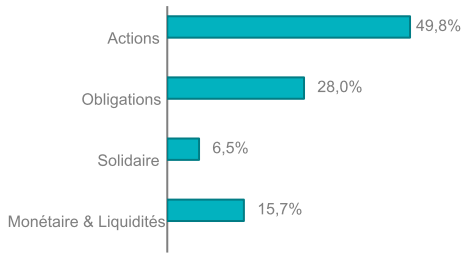

LES PRINCIPALES LIGNES HORS OPC

Valeurs actions	Poids	Secteur
CRCAM BRIE PICAR-CCI	2,42%	Sociétés Financières
CA NORD DE FRANCE-CCI	2,37%	Sociétés Financières
SANOFI - PARIS	2,23%	Santé

CARACTÉRISTIQUES

Date de création : 31/12/1990

Durée de placement : > 5 ans

Indicateur de risque (SRI) (1) :

1	2	**3**	4	5	6	7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

Forme juridique : FCPE

Classification : Multi-actifs équilibre

Article SFDR (2) : 8

Code AMF : 990000030499

Devise : Euro

Fréquence de valorisation : Quotidienne

Société de gestion : SIENNA GESTION

Gestionnaire : SIENNA GESTION

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 1,17%

Coûts de transaction : 0,10%

Principaux risques :
Risque de perte en capital
Risque action
Risque de taux
Risque de crédit
Risque de durabilité
Risque de change

Le label Finansol garantit la solidarité et la transparence du produit d'épargne EPSENS HAUTS- DE-FRANCE NORMANDIE SOLIDAIRE. Le capital investi n'est pas garanti.

(1) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

(2) SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.

Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Epsens - Entreprise d'investissement agréée en France par l'ACPR | Code Banque CIB : 11 383 - Société Anonyme au capital de 20 376 960,40 € | 538 045 964 R.C.S. Paris | N° TVA intracommunautaire : FR 92 538 045 964 | Siège social : 21 rue Laffitte 75317 Paris Cedex 09 | www.epsens.com

INDICATEURS DE RISQUE

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité annualisée Portefeuille (en %)	5,55	6,98	9,00

PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS A LA PERFORMANCE DU MOIS

Meilleurs contributeurs	Contribution
SIENNA COURT TERME ISR FS-C	0,60%
CA NORD DE FRANCE-CCI	0,21%
RENAULT SA	0,19%
CRCAM BRIE PICAR-CCI	0,16%
CA NORMANDIE SEINE-CCI	0,15%

Moins bons contributeurs	Contribution
SIENNA OBLIG 1-3 ISR - A	-0,57%
SIENNA OBLIG VERTES ISR FS-C	-0,20%
GENFIT	-0,09%
SOPRA STERIA GROUP	-0,09%
SAFRAN SA	-0,07%

ANALYSE DU PORTEFEUILLE - ACTIONS

Répartition sectorielle hors OPC (en % d'actif)

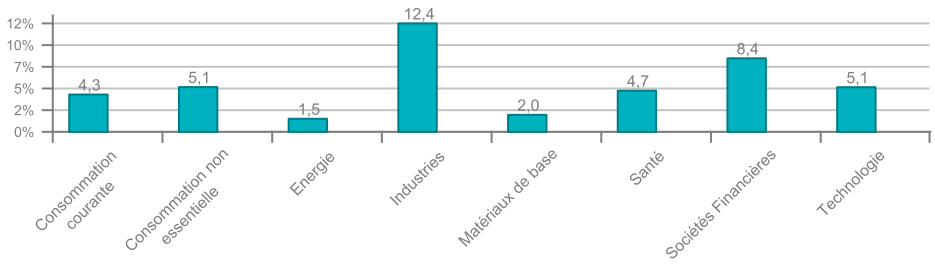

Répartition géographique hors OPC (en % d'actif)

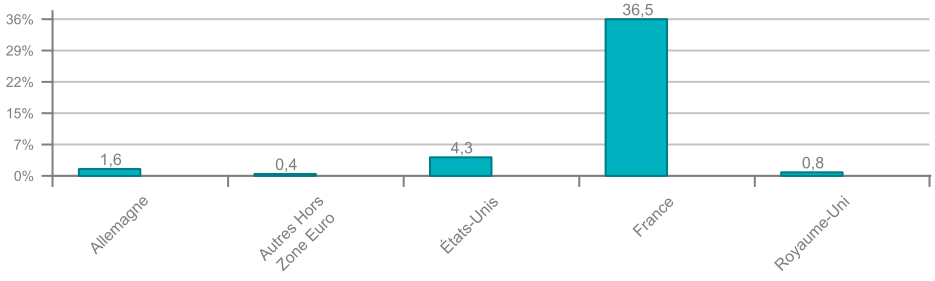

ANALYSE DU PORTEFEUILLE - TAUX

Répartition par support

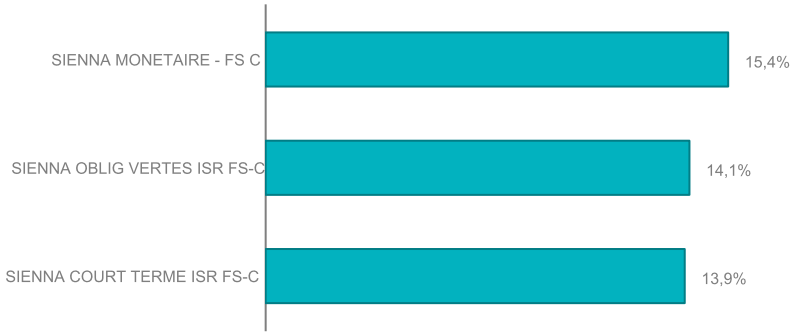

Économie et Marchés

L'arrivée de D. Trump a continué d'influencer les marchés financiers au mois de décembre s'entrechoquant avec la politique monétaire de la FED qui a annoncé une baisse de 25 bps tout en révisant à la hausse ses prévisions d'inflation pour 2025. Les indices américains ont donc reculé sur la période à l'image d'un S&P500 qui abandonne environ 2,5% tandis que les taux souverains à 10 ans ont repris 40 bps.
Du côté de la zone euro, les défis politiques et économiques sont marqués par des événements majeurs en France et en Allemagne. Ces incertitudes se cumulent avec une croissance économique faible dans les deux principaux pays, dont les PMI composites affichent des niveaux en dessous de la barre des 50, signe d'une activité déprimée. De son côté, la BCE a procédé à une baisse de -25 bps des taux directeurs et a évidemment laissé la porte ouverte à d'autres baisses supplémentaires en 2025. Les taux souverains allemands accusaient pour leur part une hausse de +28 bps pour l'échéance à 10 ans, à 2,36 %, freinant mécaniquement le Stoxx Europe 600 (-0,5%). Enfin, notons que la Chine a annoncé une série de mesures de relance, principalement axées sur le soutien à la croissance domestique via des assouplissements monétaires et budgétaires. Les indices chinois n'ont que très faiblement réagi, le Hang Seng termine le mois positif autour de +3%.

Le mot du gérant

Globalement, la fin de l'exercice 2024 aura été rythmée par les discours des principales banques centrales, l'instabilité politique en France et en Allemagne, l'évolution mesurée de la doctrine chinoise pour stimuler sa croissance et la hausse des taux souverains de l'autre côté de l'Atlantique. Malgré cette conjoncture complexe, les marchés actions européens ont bien résisté sur décembre 2024. Cette note positive concerne aussi le marché des actions françaises avec un MSCI France qui progresse de 2% sur ce dernier mois de l'année. Dans ce contexte, le fonds sous-performe son indice de référence. En cause, notre sous-exposition aux valeurs du luxe qui ont su faire mieux que le marché en décembre portées par les espoirs du plan de relance en Chine. Nous déplorons cependant un effet Sélection mitigé avec des investissements en portefeuille qui ont su surprendre positivement (CRCAM du Nord de France, Renault ou encore Bonduelle et Valeo) alors que d'autres ont déçu (Genfit, Euroapi, Serge Ferrari ou encore Damartex).

ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE

Note risque ESG

	Portefeuille	Univers de départ
Note risque ESG moyenne pondérée	19,02	18,56
Taux de couverture (en % de l'actif)	67,28%	99,39%

Note risque ESG du portefeuille : Évaluation des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des émetteurs (0 absence de risques et 100 risque maximal). La note risque ESG des émetteurs est pondérée par le poids de l'actif de l'émetteur dans le portefeuille.

Avertissement

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

ANNEXE SFDR

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie

Dénomination du produit : EPSENS HAUTS-DE-FRANCE NORMANDIE SOLIDAIRE

Identifiant d'entité juridique : 969500FCBG6NLE0OZF65

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?	
☐ **Oui**	☒ **Non**
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __ % ☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 6,51% d'investissements durables : ☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur la plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ Ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : __ %	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales dans la sélection et le suivi des titres via l'application d'une politique d'exclusion et via la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs.

Les politiques d'exclusion sectorielles et normatives de Sienna Gestion sont de deux ordres :
-Sectorielle : charbon thermique, armes controversées et tabac.
-Normative : les entreprises ne respectant pas le Pacte Mondial des Nations-Unies, c'est à dire celles impliquées dans des controverses très graves ou graves et fréquentes.

D'autre part, des critères ESG sont intégrés dans la stratégie en privilégiant les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG. Pour cela, Sienna Gestion utilise principalement les notations ESG de Sustainalytics construites pour les émetteurs privés sur une approche par les risques ESG. La méthodologie de notation extra-financière repose sur 3 piliers : Environnement, Social et Gouvernance. Pour chaque pilier, les enjeux ESG évalués sont activés en fonction de l'exposition du secteur de l'émetteur aux risques ESG. Exemples de critères/enjeux ESG :
- Environnement : programme de lutte contre le changement climatique, déchets, eau, etc.
- Social : valorisation du capital humain (formations, recrutement, lutte contre les discriminations), respect des droits de l'Homme (conditions sociales dans la chaine d'approvisionnement, etc.)
- Gouvernance : indépendance du Conseil d'administration, rémunération des dirigeants, etc.

Sur l'univers de départ du fonds, au minimum 20% des émetteurs ayant obtenu les moins bonnes notes ESG sont interdites d'investissement. Une approche best in class est appliquée pour les émetteurs privés et best in universe pour les émetteurs publics.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

  Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via la note risque ESG mentionnée ci-dessus. La note fin d'année pondérée risque ESG du fonds est de 19.02. La note risque ESG fin d'année de l'univers de départ "MSCI Europe (MXEU) + GAIA" est de 18.56. 0 étant la meilleure note et 100 étant la pire. Les politiques d'exclusions décrites ci-dessus ont également été respectées.

- ***...et par rapport aux périodes précédentes ?***

  Au 29/12/2023, la note moyenne pondérée risque ESG du fonds était de 19.15. La note ESG moyenne de l'univers de départ "MSCI Europe (MXEU) + GAIA" était de 19.23.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

  Le fonds solidaire a investi entre 5% et 10% de son actif net dans des entreprises solidaires. Ces structures présentent les caractéristiques suivantes au choix : (i) l'emploi des salariés dans le cadre de contrats aidés ou en situation d'insertion professionnelle ou bien (ii) sont constituées sous forme d'associations, de coopératives, de mutuelles etc. Ces financements ont ainsi permis, par exemple, d'accompagner les personnes isolées, de soutenir l'emploi des salariés dans le cadre de contrats aidés ou en situation d'insertion professionnelle, les personnes au chômage, sans logement ou en situation de handicap.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

  Ce produit financier investit entre 5 et 10% de son actif net dans des investissements durables respectant le principe de ne pas causer de préjudice important. L'application de ce principe se matérialise tout d'abord par la prise en compte des exclusions sectorielles et normatives de Sienna Gestion et du suivi des controverses des projets solidaires financés. Une analyse extra-financière des structures est également réalisée avant investissement afin de s'assurer de l'intégration de ces enjeux par les structures solidaires soutenues.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

  Les incidences négatives sont prises en considération via les indicateurs PAI. Les indicateurs sont notamment pris en compte en appliquant les politiques d'exclusion de Sienna Gestion et via l'analyse extra-financière de la structure effectuée avant investissement.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

  Les exclusions normatives de Sienna Gestion prévoient que tout investissement dans des entreprises qui ne respectent pas le Pacte Mondial des Nations-Unies sont exclues. Sont ainsi écartées du fonds toute entreprise impliquée dans des violations très graves ou graves et fréquentes de l'un des principes du Pacte Mondial, impliquant de fait une réduction des incidences négatives de ses investissements.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit prend en compte les principales incidences négatives (PAI) via notamment la notation ESG des émetteurs, l'évaluation des controverses et les politiques formalisées (exclusion charbon, armes controversées, stratégie climat, etc). La note ESG (décrite auparavant) couvre, par le biais de 21 enjeux matériels et plus de 200 critères sous-jacents, tous les sujets ESG ciblés par les PAI. Néanmoins, les 21 enjeux ne sont pas activés pour tous les secteurs mais uniquement lorsqu'ils sont jugés matériels.

Plus spécifiquement les PAI suivants sont couverts dans le processus de Sienna Gestion. Certains fonds peuvent renforcer la prise en compte de PAI via leur approche thématique.

Thématique	PAI	Politique/ process
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	✓ Politique charbon ✓ Pilotage du mix énergétique pour un alignement au scenario 2°C de l'IAE (formalisé dans l'article 29) ✓ Pilotage de l'empreinte carbone avec objectif de réduction ✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)
	2. Empreinte carbone	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés) ✓ Processus d'identification et de gestion des controverses
Eau	8. Rejets dans l'eau	✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés) ✓ Processus d'identification et de gestion des controverses
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)
Questions sociales et de personnel	10. Violation des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales	✓ Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses ✓ Note ESG (pour tous les secteurs)
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondiale des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales	✓ Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses ✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	✓ Note ESG (pour tous les secteurs)
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	✓ Note ESG (pour tous les secteurs) ✓ Politique de vote avec les critères de vote liés à la mixité au sein du Conseil d'administration
	14. Exposition à des armes controversées	✓ Politique d'exclusion dédiée

Les PAI sont ainsi atténués par l'application stricte des politiques d'exclusions sectorielles et normatives ainsi que par la prise en compte des notes ESG dans le processus de gestion.

Sienna
INVESTMENT MANAGERS

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Il s'agit du top 15 du fonds sur un inventaire fin d'année du dernier exercice.

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissement les plus importants	Secteur BICS	% d'actifs	Pays
SIENNA MONETAIRE - FS C	OPC	15,38%	France
SIENNA OBLIG VERTES ISR FS-C	OPC	14,09%	France
SIENNA COURT TERME ISR FS-C	OPC	13,93%	France
SIENNA IMPACT SOLIDAIRE	Solidaire	6,51%	France
ISH MSCI EMU ESG-GBP ETF(GER)	OPC	6,14%	Irlande
CRCAM BRIE PICAR-CCI	Financières	2,42%	France
CA NORD DE FRANCE-CCI	Financières	2,37%	France
SANOFI - PARIS	Santé	2,23%	France
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	Matériaux	2,18%	France
CA NORMANDIE SEINE-CCI	Financières	2,17%	France
SOPRA STERIA GROUP	Technologie	1,89%	France
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Consommation discrétionnaire	1,88%	France
SAFRAN SA	Industrie	1,80%	France
THALES SA	Industrie	1,51%	France
IMERYS SA	Matériaux	1,51%	France

Sienna
INVESTMENT MANAGERS

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- ***Quelle était l'allocation des actifs ?***

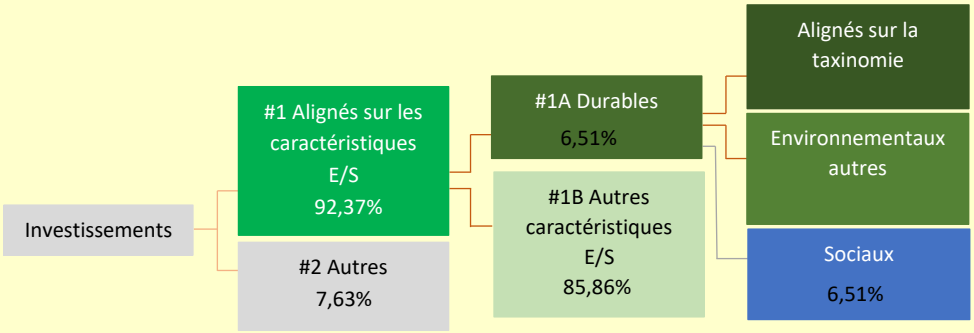

*La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements de produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.*

*La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérées comme des investissements durables.*

*La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :*
*- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;*
*- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.*

- ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Secteur BICS	% d'actifs
OPC	49,55%
Industrie	11,98%
Financières	8,44%
Solidaire	6,51%
Consommation discrétionnaire	6,05%
Santé	4,72%
Technologie	4,02%
Matériaux	3,69%
Consommation de base	3,21%
Energie	1,50%
Cash et assimilables	0,33%

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit ne réalise pas d'investissement durable avec un objectif environnemental, la mesure de son alignement à la taxonomie de l'UE n'est donc pas applicable.

- ***Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[(1)]?***

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

(1) Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***

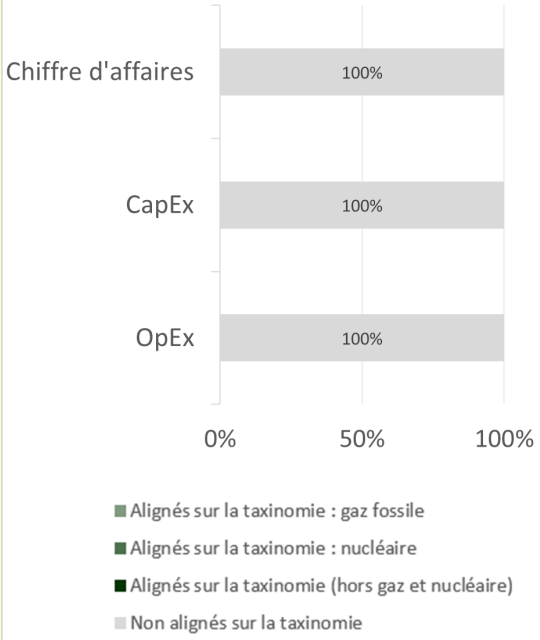

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors **obligations souveraines***

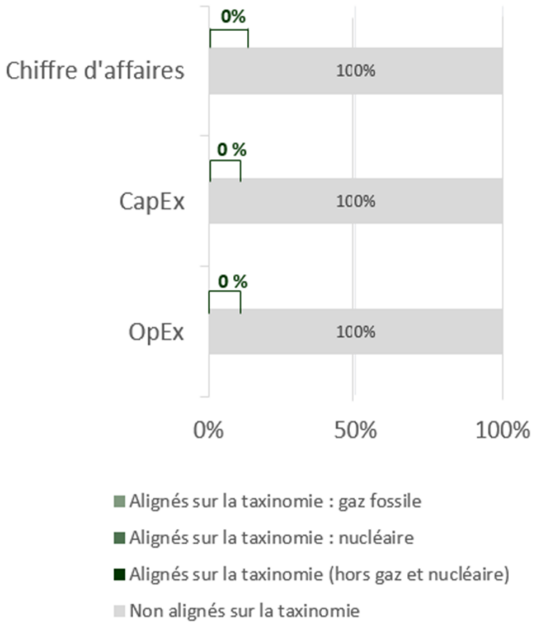

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

- ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?***

  La part minimale des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxonomie était de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

- ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?***

  N/A

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE)

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social était de 6.51% à fin d'exercice, soit la proportion de l'actif net du fonds dans des structures solidaires.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financiers qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables, à savoir : 0.33% de liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires, 0% de dérivés à titre de couverture et 7.3% de titres n'étant pas couverts par une analyse ESG.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via les notations ESG décrites ci-dessus. La note pondérée ESG du portefeuille permet ainsi de quantifier et de suivre la performance extra-

financière des émetteurs du fonds de façon mensuelle. La note ESG de l'univers de départ du fonds est également calculée. Les notes ESG des émetteurs sont actualisées tous les trimestres.
La politique d'exclusion est par ailleurs au cœur de l'approche de Sienna Gestion et vise à exclure de ses investissements potentiels les actifs exposés à des risques de durabilité significatifs ou pouvant avoir un impact négatif significatif sur les facteurs de durabilité.

Un contrôle de la correspondance entre les titres des portefeuilles avec les émetteurs autorisés de l'univers est effectué par Sienna Gestion. La composition des portefeuilles est analysée via une procédure automatique permettant de vérifier le respect de la politique ISR et de l'univers autorisé.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le fonds a pour indice de référence un indice de marché large n'ayant pas été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques de durabilité.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***
  N/A
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
  N/A
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
  N/A
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
  N/A